Vol. XVI· Saint-Boniface, Manitoba, 26 Mai 1887 No. 32.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

EXPOSÉ FINANCIER
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

DISCOURS
PRONONCÉ PAR
l'Hon. A. A. C. LaRiviere
TRESORIER-PROVINCIAL.

VENDREDI, LE 20 MAI 1887.

M. l'Orateur, avant de soumettre à la chambre la motion pour qu'elle se forme en comité des subsides pour prendre en considération le message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et les états estimatifs qui l'accompagnent, en face de la tâche importante qui m'incombe, je ressens mon impuissance à m'en acquitter dignement, mais me confiant en l'indulgence de la chambre, j'essayerai d'exposer aussi brièvement que possible la situation financière de notre province et les perspectives que nous avons pour l'avenir.

A l'occasion du 50ème anniversaire de l'avenement de Sa Majesté, au trône de la Grande-Bretagne, veuillez me permettre M. l'Orateur, de faire une légère digression sur les progrès de notre pays durant le demi siècle qui finit. Ecoutez! Ecoutez!

Dans cette période, la politique coloniale de l'Angleterre a subi un changement radical. La forme du gouvernement d'abord imposée aux colonies de l'Amerique Britannique du Nord, était plus despostique que representative. Les gouverneurs n'étaient que de simples agents de l'autorité centrale, le gouvernement impérial, et le peuple était tenu de se soumettre à leurs decrets, qu'ils fussent dans l'intérêt de la colonie ou dans ceux de la metropole seulement. A cette époque, il semble que l'Angleterre n'ait encouragé et supporté ses colonies qu'à un point de vue spéculatif, et c'est un fait avéré qu'alors, les intérêts commerciaux du pays absorbaient exclusivement l'attention des hommes d'état. Cependant les plus perspicaces de ces derniers prévirent que cette politique, avantageuse pour un temps à certains intérêts secondaires, ne pourrait être suivie plus longtemps, et l'agitation des colonies en faveur de l'établissement du gouvernement responsable, souleva de vifs debats dans la chambre des communes d'Angleterre, et força la metropole à accorder des concessions, mais seulement après plusieurs années de considération, de l'administration de Lord Durham à celle de Sir Edmund Head.

Sous l'administration de Lord Metcalf, la legislature canadienne fit un progrès sensible vers l'indépendance, mais le noble Lord n'admit pas les droits du Canada à un gouvernement absolument responsable et dans un discours à son parlement en 1844 il dit: Que bien qu'il admit l'autorité et les privilèges legitimes du peuple à influencer ses gouvernants, il se réservait à lui-même le droit de choisir l'exécutif. C'est là l'inverse de la constitution actuelle. La couronne exerce ses droits à l'écart pour ainsi dire tandis que la législature contrôle directement le choix de l'exécutif. Ceci nous fait rappeler le conseil de Strafford au roi Charles "De ne pas abolir le parlement sous aucune consideration, parce qu'un parlement bien dirigé était l'instrument le plus efficace pour gouverner un peuple." Plus tard, Lord Elgin, déclare qu'il a accepte franchement pour ses aviseurs, des hommes possédant la confiance de la législature, mais il ajoute: à condition qu'il ne leur accordera son appui et sa faveur, qu'en autant qu'ils continueront à s'en rendre dignes, par leur fidélité à la couronne et leur devouement aux intérêts de la province. Le gouvernement responsable, était encore alors masqué pour ainsi dire, sous le bon plaisir de la couronne, et n'existait pas encore dans toute son acception. Ce ne fut qu'en 1854, sous l'administration de Sir Edmund Head, que l'intervention de l'empire dans les affaires des colonies, semble s'être complètement effacée.

Le système de gouvernement actuel, si libéral, dont nous sommes redevables à la métropole, sous la sage direction de Sa Majesté, a encouragé les loyaux sujets des colonies de l'Amerique Britannique du Nord, n'ayant à craindre aucune intervention illegitime, à consacrer leur attention au développement des ressources de notre vaste pays, et les a aidés à s'unir sous un gouvernement central entièrement représentatif et autonome, tout en conservant la protection de la metropole. Quelques soient les ressources d'un pays, et le caractère de la population il ne progressera pas, et sa population ne sera pas heureuse, s'il est mal gouverné. Le Canada qui durant la dernière decade, regi par ses institutions liberales, a progressé plus rapidement qu'aucun autre pays dont fasse mention l'histoire, durant la même période et à la même phrase de son existence, n'a pas à redouter ce malheur.

Cette mention des difficultés que nous avons eu à surmonter pour obtenir le gouvernement responsable à une époque ou son obtention était si importante, à cause de l'opinion alors predominante en Angleterre, que les colonies n'étaient simplement que des marches ouverts pour l'avantage exclusif de la métropole, me méne naturellement à une comparaison de la position actuelle de quelques-unes des provinces de la Puissance, vis-à-vis l'autorité centrale. Admettant que les idees de quelques-uns des hommes publics marquants d'Ottawa, sont l'expression des sentiments qui y dominent, ne pouvons nous pas, jusqu'à un certain point, excuser l'agitation créée par certaines questions politiques du jour. Les centres manufacturiers et commerciaux de l'est, semblent absorber l'attention des autorités fédérales et l'on nous traite d'une manière qui rappelle l'ancien système suivi par les autorités impériales dans ses rapports avec les colonies, dans la première partie de l'histoire du Canada. J'admets que nous devions contribuer notre quote part au maintien et à la prospérité de la confederation, mais je ne crois pas que l'on ait le droit d'entraver notre liberté au détriment de nos intérêts locaux, pour l'avantage exclusif des autres provinces, surtout si l'on considère ces intérêts comme une simple question de profit et perte pour une faible proportion de la société. (Ecoutez! Ecoutez!) Ce sujet est trop vaste pour être traité dans un discours, et je craindrais de ne pas l'exposer tel qu'il devrait l'être. J'espère cependant, que nous y donnerons notre plus sérieuse attention tout en nous mettant en garde contre le danger des fausses idées et des faux calculs. Nous habitons un grand pays et nous devons prendre garde de ne pas entraver ces progrès par une agitation déplacée, au contraire nous devons nous unir pour travailler à sa prospérite, sans néanmoins perdre de vue les intérêts locaux que nous avons pour mission spéciale de protéger en tant que notre action ne portera pas atteinte aux intérêts généraux de la Puissance.

Cette digression m'a conduit bien loin du sujet que j'avais pour but de discuter. Je n'entrerai pas dans les détails de l'histoire du passé de Manitoba, je veux simplement faire voir à cette honorable chambre la difference de notre position actuelle d'avec celle que nous occupions lors de notre entrée dans la confédération.

En 1870, on alloua à la province un capital de $472,090, dont l'intérêt à cinq pour cent nous donnait un revenu de $23,604.50 auquel était ajouté une allocation spécifique de $30,000 par année et une allocation de 80 centins par tête d'après une population de 17,000 âmes, soit $13,600, donnant un revenu annuel total de $67,204.50. A differentes périodes ce revenu fut augmente par une nouvelle allocation de capital et l'augmentation des subsides. En 1876, le revenu de cette source etait élevé à $90,000, malgré la diminution du capital dont certains montants avaient été retirés. En 1880, le montant reçu fut de $103,059.84; en 1881 une légère diminution eut lieu par suite du retrait de $100,000 du capital et le montant reçu durant cette année ne s'éleva qu'à $99,178.78, mais fut augmente en 1882 à la somme de $223,550.81, lors du reglement de l'octroi avec le gouvernement fédéral. De légères augmentations ont encore lieu en 1883 et 1884 et en 1885, lors du dernier remaniement notre capital fut élevé à $4,165,582.42, dont nous avions à déduire $458,386.11 retirées à diverses époques, laissant au crédit de notre capital $3,707,196.31, qui à cinq pour cent d'intérêt, nous donnait un revenu de $135,359 81, qui ajouté à l'octroi per capita de 80 centins, savoir: $120,000, à l'octroi pour les terres, $100,000 à l'octroi spécifique de $50,000 donne un revenu total de $455,-539.81. Si nous n'avions rien retiré de notre capital notre revenu actuel serait de $478,279.11. Je n'ai pas l'intention de discuter les merites du dernier réglement avec le gouvernement fédéral, car cette question a été traitée dans tous ses détails, lorsque les *better terms* ont été soumis à cette chambre; je me permettrai cependant de dire, que contrairement à l'opinion de nos amis de la gauche, notre position actuelle comparee à celle des autres provinces de la Puissance, est aussi enviable que la leur en general, et préferable sous plusieurs rapports. Le programme soumis comme notre ultimatum pour obtenir pour notre province les mêmes avantages que les autres provinces, comprenait sept clauses importantes:

1o. Le contrôle des terres publiques;
2o. Le contrôle des terres des ecoles;
3o. La fiscation de notre capital;
4o. La question du desaveu des chartes de chemin de fer;
5o. L'augmentation de l'octroi spécifique per capita;
6o. L'extension des chemins de fer; et
7o. L'effet du tarif.

Premier item. La province a obtenu des autorites federales un octroi annuel de $100,000, que nous avons accepte en compensation de notre réclamation du domaine public. Les rapports des ventes des terres publiques ont demontré, que si nous n'eussions pas accepte cette compensation, la province aurait subi de lourdes pertes, attendu que le montant des ventes annuelles est loin d'atteindre le montant que nous recevons.

Quant au second item, les terres des écoles, bien que nous n'en ayons pas obtenu le contrôle, nous ne pouvons nous prétendre en perte à ce sujet, car nous n'aurions pu realiser de cette source plus de revenus que le gouvernement féderal.

Le troisième item a trait à la fiscation de notre capital. Le réglement qui a eu lieu est sans aucun doute très-satisfaisant, comme le fait voir l'état déjà donne.

J'en arrive au quatrième item de ce programme, qui n'est rien autre que la question brûlante du désaveu. Nous avons sans contredit le droit d'accorder des chartes aux compagnies de chemins de fer, dans les limites de l'ancienne Province de Manitoba, sans restriction, et nous jouissons du même droit pour le territoire adjoint; mais dans le dernier cas, nous n'avons pas le droit d'intervenir à l'encontre des privilèges accordés à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, en vertu de sa charte. Tout en réclamant notre droit, nous ne devons pas oublier que le gouvernement féderal a l'autorité constitionnelle de désavouer notre legislation, sur cette question, de même que sur toute autre; mais ce pouvoir ne peut être exercé que comme mesure de politique, de sorte que notre seul recours est de contester l'opportunité de l'application de cette politique, et si telle qu'adoptée par les autorités féderales, cette politique est ce qu'elle devrait être. Comme je l'ai dit, dans la première partie de mes remarques, si l'on ne discute cette question qu'au point de vue général de la Puissance, sans tenir compte de nos intérêts locaux, l'on peut ignorer ces intérêts; et c'est justement parce que la province croit que ses intérêts ont été ignorés, que cette Chambre a déjà pris les mesures nécessaires pour faire construire une ligne de chemin de fer de la cité de Winnipeg à la frontière sud établissant ainsi une voie de communication, en concurrence, et dont le résultat sera de nous protéger. Je ne puis affirmer, que nous obtiendrons de cette ligne les resultats que nous en anticipons, mais je l'espère (applaudissements.)

Le montant accordé sur une population estimée à 150,000 âmes nous donne encore notre octroi de 80 centins par tête qui s'élève à $120,000.

Le sixième item du programme avait rapport à l'extension des chemins de fer. La politique libérale de ce gouvernement, renforcée par nos demandes pressantes, et les octrois généreux de terres faits par le gouvernement fédéral, aux compagnies de chemin de fer, nous ont donné environ 300 milles additionnels de chemins de fer; et j'espère que nous serons les témoins de l'extension des lignes actuellement en exploitation.

Me voici arrivé, monsieur l'orateur, à la septième clause du bill des *better terms* "l'effet du tarif." Lorsque cette chambre prit cette question en considération en 1884, j'eus l'honneur d'être appelé à présider le comité chargé de s'enquérir des effets du tarif en cette province; dans le rapport de ce comité, l'on démontrait que certains articles d'une nécessité absolue pour les colons et ne pouvant être produits dans le pays, avaient été importés de l'étranger en 1883, pour un montant de $3,000,000, et si l'on ajoute à ce montant, les frais de transports, les profits des importateurs, nous en arrivons à un total de $3,750 000 ou $57.00 par tête. Le tarif sur ces items, a porté préjudice aux colons, en une proportion de $2.00 par tête comparée à une moyenne de 32 centins par tête dans les autres provinces de la Puissance.

Durant les deux années suivantes, en 1884 et en 1885, l'opération du même tarif engagea les colons à ce mettre à l'œuvre et à promouvoir le développement des grandes ressources du pays, et ils produisirent et manufacturièrent une grande partie des articles frappés de droits élevés. Comme les rapports de 1882 et 1883 indiquaient les effets du tarif pour le colon incapable de produire ces articles, j'ai cru nécessaire de les étendre à 1884 et 1885, pour faire voir les effets de ce tarif lorsque le colon peut produire les articles en question. Ces rapports de 1884 et 1885 indiquent une diminution sensible dans l'importation de ces articles et d'autres de provenance agricole ou des mines.

Les rapports pris separément montreront la diminution sur chaque article. Mais comme il serait trop long d'en faire la revue item par item. Je me contenterai de faire un résumé de ces articles et de comparer le montant total des importations de 1882 et 1883 à celui de 1884 et 1885 et de faire voir la diminution des deux dernières annees.

En 1882 et 1883 les importations ont été de $4,061,747.

En 1884 et 1885, 1,489,695, étant une diminution de $2,572.052.

Le montant des droits payés sur ces importations a été en 1882 et 1883 de $858,312.

En 1884 et 1885 de $330,883, étant une réduction dans les droits, 527,429, dans la valeur, 2,572,052 et un total de 3,099,481, pour les deux années 1884 et 1885.

Si je compare l'année 1885 avec 1883 et pose que la consommation de ces articles a été aussi considérable en 1885 en mettant la population de la province en 1885 à 85,000 une somme d'au moins trois millions et demi a été retenue dans la province par la production de ces quelques articles, et le montant de droits par tête de la population a été réduit de $8.16 en 1883, à $1.65 en 1885, resultat des plus remarquables qui indique le développement rapide du pays, durant cette courte période.

Je donnerai maintenant chaque item séparément, sous une forme differente qui fera voir les réductions qui ont eu lieu en 1884 et 1885.

ANIMAUX DE TOUTES SORTES.

	Valeur.	Droits.
1882	$250,208	$49.942
1883	256,983	51,496
1884	100,002	20,00
1885	57,297	11.459

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

	Valeur.	Droits.
1882	$ 1,900	$ 567
1883	363,709	91,736
1884	47,205	16,529
1885	58,033	13,313

BŒUF.

	Lbs.	Valeur	Droits.
1882	271,937	$18,542	$2,719
1883	745,376	50,869	7,454
1884	423,398	29,901	4,234
1885	169,793	11,611	1,698

LARD.

1882	1,204,601	$ 99,971	$12,046
1883	1,214,590	106,755	12,140
1884	434,463	30,190	4,345
1885	245,150	16,870	2,451

BOIS ET PRODUITS DE MANUFACTURES DE BOIS.

	Valeur.	Droits
1882	$ 819,205	$192,132
1883	1,330,451	308,640
1884	342,941	80,809
1885	123,181	30,104

BACON ET JAMBON.

	Lbs.	Valeur.	Droit.
1882	2,573,000	$297,408	$51,460
1883	2,615,600	326,102	52,312
1884	2,856,786	268,022	57.136
1885	3,236,300	305,349	64.726

VIANDES ET LÉGUMES EN CONSERVE.

1882	$51,798	$ 9,699
1883	87,846	15,964
1884	29,922	1,784
1885	89,171	17,294

La consommation des deux derniers articles a augmente en une si grande proportion par suite de la rébellion.

Il y a d'autres produits agricoles et de manufacture, tels que le pain, le biscuit, les fèves, l'avoine, etc., etc., etc., dont l'importation très considerable en 1883, tombe de beaucoup en 1884.

	Valeur	Droits.
Importé en 1883	$102,856	$22,560
do 1884	8,500	1,200

La diminition se trouve surtout sur l'avoine:

	Boisseaux.	Valeur.	Droit.
En 1883	193,857	$81,216	22,560
En 1884	200	47	20

Le tarif protecteur de 10 centins par boisseau, doit avoir contribue efficacement à ce resultat et à retenir dans le pays au delà de $100,000 sur un seul article.

Pendant que nous en sommes sur cette importante question du tarif, je demande la permission de référer à quelques changements qui ont eu lieu dans les importations et les exportations de la province, et qui indiquent un progrès marqué dans le développement de nos ressources naturelles, de notre agriculture et même de notre industrie.

Un autre article de nécessité première, que notre province ne produit pas, et a importé en grande quantité et à grands frais pour la consommation, en 1883 le charbon était aussi frappé d'un droit protecteur. Ce droit de 60 centins par tonne a, sans aucun doute beaucoup contribué à developper l'exportation de ce produit que l'on trouve dans différentes parties du nord-ouest.

L'économie que la population a réalisé par la production du charbon duns le pays, n'est pas de moins que trois quart de million par année, ou environ $40.00 par tête sur cette article seulement.

Voici les chiffres.:—

CHARBON ANTHRACITE IMPORTÉ.

	Tonnes.	Valeur.	Droits.
1882	9,891	$ 60,860	$ 5,389
1883	104,547	469,475	61,341
1884	23,647	220,510	13,735
1885	11,636	59,819	5,818

CHARBON BITUMINEUX.

	Tonnes.	Valeur.	Droits.
1882	4,434	$ 18,400	$ 2,660
1883	90,628	365,129	54,377
1884	19,115	171,779	11,469
1885	5	43	3

Pour faire voir plus clairement les progrès de nos colons dans le développement des ressources du pays, j'avais l'intention de donner un rapport des exportations des produits de cette province des deux ou trois dernières années, mais en consultant les rapports du commerce de la Puissance, je les trouve incomplets ou inexacts pour ce qui concerne ces exportations. Notre principale denrée, le blé dont nous avons eu un surplus d'environ trois millions de boisseaux en 1885, je trouve dans les rapports de cette année que Manitebe n'a exporté que sept boisseaux evalués à $6 00 et en 1884 15 boisseaux evalués à $17.00.

Les personnes intéressées dans le commerce du pays qui consultent les rapports pour y trouver des informations sur nos exportations, doivent se trouver desapointées, mais l'on ne peut blâmer les autorités douanières, d'ici, ou d'Ottawa, de ces inexactitudes qui ne sont qu'une consequence de notre position géographique. Il n'entre dans le rapport aucun item qui n'ait été rapporté à la douane, et comme la grande partie de notre ble est acheté par des commerçants et envoyé à Ontario et à Québec pour la consommation locale ou pour l'exportation de l'Europe, dans le dernier cas le port de chargement, qui est généralement à Montréal, a le crédit de nos exportations.

La position de Manitoba au point de vue des avantages offerts aux colons est tellement differente de celle des autres provinces, qu'il est à désirer que toutes les statistiques relatives aux progrès du pays soient données dans les rapports offi iels du gouvernement de la Puissance. J'espère donc que l'honorable ministre de l'agriculture et des statistiques fera avec la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique des arrangement pour que cette compagnie fournisse à son departement un état mensuel des produits agricoles de la province et autres, transportes dans ses chars en dehors de la province. Ces statistiques seraient compilée dans le departement puis transmises au commissaire des douanes qui les ferait insérer dans ses rapports comme addenda à celles reçues des douanes de Manitoba. Pour cela il faudrait d'abord s'entendre avec le ministre des douanes.

Je juge cette question tellement importante pour l'avenir de Manitoba, que j'ai cru nécessaire de la soumettre à la chambre, afin de pouvoir obtenir ce changement si désirable et faire voir à l'univers les progrès et la fertilité du pays.

Je crois, M. l'Orateur, avoir réussi a expliquer clairement les effets du tarif actuel dans cette province, depuis 1882 à 1885; et je me permets d'ajouter, qu'en ma qualité de président du comite nommé par la chambre pour faire rapport de l'effet du tarif en cette province, je ne pouvais que declarer qu'il pesait lourdement sur notre population d'après les chiffres et les faits qui nous furent alors soumis; mais après les changements survenus, les années suivantes indiqués dans les rapports de 1884 et 1885, il me faut en venir à la conclusion que le tarif protecteur actuel à grandement favorisé ce résultat, et fait progressé la province qui est aussi prospère qu'aucune autre.

Son beau climat, son sol fertile, ses ressources minerales et agricoles sont sans rivaux. Les céréales, lès légumes, le beurre, le fromage, les bêtes à cornes, les chevaux, les moutons, les cochons, les différents produits de manufacture, que l'on a pu admirer à la dernière exposition provinciale, de l'automne dernier, n'ont été surpassés nulle part, et plusieurs de ces articles, ne pouvaient être égales. Ces faits, valent des volumes pour prouver l'industrie et l'énergie de la population. Dans toutes les directions, l'on voit surgir des villes, des villages et des hameaux La vie est aussi facile qu'ailleurs, l'artisan, le cultivateur, reçoit pour ses labeurs et ses produits une rémuneration liberale.

Le nombre et l'etendue des chemins de fer qui sillonnent toutes les parties de la province, viennent ouvrir les terres les plus fertiles du monde.

Le chemin de fer de la Baie d'Hudson, qui sera bientôt construit, je l'espère, ouvrira une nouvelle region et nous rapprochera des marchés européens en nous donnant une voie pour y faire passer directement nos produits, et acheter les leurs à bien meilleur marché qu'à présent.

Ces ressources et ces avantages sont des motifs puissants pour attirer un grand nombre de colons des provinces de l'est des Etats-Unis et de l'Europe à venir s'établir au milieu de nous.

Pour conclure ces remarques sur les avantages et les désavantages du tarif, je donnerai un état des importations et des exportations et du montant des droits en cette province de 1871 à 1885, qui peut être de quelque intérêt:

	Importations.	Exportations.	Droits sur imp.
1871	$ 254,063	$ 30,520	$ 15,723
1872	942,247	85,541	46,840
1873	918,336	246,983	48,074
1874	1,797,033	797,762	67,472
1875	1,243,309	588,958	171,431
1876	1,803,651	770,188	253,056
1877	1,208,877	653,816	192,480
1878	1,122,744	725,898	223,530
1879	1,140,871	512,899	274,235
1880	1,227,105	562,714	297,766
1881	1,941,576	626,116	437,578
1882	5,144,493	666,119	1,054,601
1883	9,326,324	510,469	1,764,806
1884	3,734,573	525,128	664,038
1885	2,728,868	1,024,765	569,959

Les principaux articles exportés en 1884 et 1885 sont:

	1884.	1885.
Fourrures, non préparées	$420,353	$887,130
Poisson frais	22,613	51,485
Chevaux	3,040	3,700
Peaux, cornes, etc	41,125	31,454
Minéraux	....	1,500

La valeur de nos produits transportés dans l'est pour la consommation ou l'exportation n'est pas comprise dans les chiffres ci-dessus. Ces produits se composent de blé, de fleur, d'avoine, d'orge, de beurre, de fromage, de suif, de laine, de viandes, pâtés de lin, graine de lin, huile de lin, gruau, pourceaux et autres animaux, dont la valeur totale est estimée à $2,000,000 en 1885 et 3,000,000 en 1886, et comme notre province s'établit de plus en plus, dans quelques années, les exportations dépasseront dix millions.

Je dirai maintenant quelques mots d'un autre état, que j'ai compilé et indiquant la valeur financière de chacune des provinces de la Puissance, ou en d'autres termes le montant que chaque province a contribué au maintien du gouvernement féderal en droits de douane, d'excise, de postes, pour les travaux publics, et d'autres sources, et le montant dépensé par le gouvernement fédéral sur ces items et d'autres mentionnés sous le titre de "compte du fonds consolidé" et comprenant les chemins de fer et les terres de la Puissance, les comptes ouverts depuis la confédération au 30 juin 1885.

Il a fallu un travail immense et une attention des plus suivies pour recueillir et compiler ces informations, qui couvrent tant d'années. Je l'ai fait et condensé de manière à faire voir d'un coup d'œil la position de chaque province.

En référant à l'état des importations, des exportations et des droits que j'ai fait, couvrant la période de 1871 à 1885, l'on verra que nos importations montent de $1,227,000 en 1880, à $9,326,005 en 1883, et le montant dépensé par le gouvernement de la Puissance, dans la province pour travaux publics à l'exclusion des chemins de Fer, pour le subside, l'emigration, le justice, les douanes l'excise, les postes, de $321,529 en 1880 et $891,000 en 1883. En 1884, le gouvernement prit ces chiffres et ces faits pour base de sa réclamation "des better terms" question agitée alors dans la population; nous en primes avantage, nous fimes de vives instances auprès du gouvernement fédéral et enfin nous reussimes à obtenir des arrangements très-satisfaisants pour la province.

Les chiffres suivans feront voir le montant par tête que Manitoba a contribué, provenant de toutes sources, aussi le montant par tête que la Puissance a dépensé pour les items suivants: Douanes, excise, postes, fonds des bateaux à vapeur, pêcheries, amendes et saisies, pénitenciers, receveur général et bureau d'audition, immigration, salaire du lieutenant-gouverneur, subside, administration de la justice, milice, fonds de secours, terres publiques, achat du territoire, police à cheval, travaux publics, de 1880 à 1885.

	Payé par Manitoba.	Dépensé par le gouvern. de la Puiss.
1880 par tête	9 00	5 00
1881 "	10 90	6 00
1882 "	43 60	10 00
1883 "	45 60	14 00
1884 "	18 60	14 00
1885 "	12 70	10 00

Je donnerai maintenant le montant contribue par chaque province, par tête de la population au gouvernement fedéral, depuis la confederation à 1885, et le montant dépense pour chacune d'elles, sur les items ci-dessus mentionnés, avec le coût des chemins de fer pour la même période.

	Montant contribué par tête.	Montant dépensé par le gouvern.
Ontario	$ 78	$ 55
Québec	109	53
Nouvelle-Ecosse.	84	82
Manitoba	132	147
Nouveau-Brunswick	109	130
Ile du Prince-Edouard	42	62
Territoires du Nord-Ouest	19	270
Colombie-Anglaise	152	474

Me confiant en votre patience, je lirai l'état que j'ai préparé, et dont l'utilité pourra se faire sentir plus tard.

(N.B.—Voir le grand tableau que nous publions ailleurs.)

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs et ne donnent pas le montant exact contribué au trésor féderal par chaque province; ainsi par exemple, une grande partie des droits de douanes ou d'excise, sont reçus à Québec ou à Ontario, bien que les articles soient consommés dans les autres provinces et que les droits payés par le consommateurs, devraient être crédités aux provinces qui les consomment Il est important que chacune des Provinces sache ce qu'elle a contribué au trésor fédéral et ce qu'elle en a reçu; et selon moi, l'on devrait tenir les comptes publics du Canada de manière à permettre aux parties intéressées, c'est-à-dire les provinces, de déterminer le montant de leur quote part dans la confédération; je dis dans la confédération, parce que je considère cette union, comme une société semblable à une association industrielle ou commerciale, où chaque associé a droit à une part des profits adéquate et proportionnée à sa contribution, qui dans ce cas, constituerait sa mise dans la société. Je comprends les difficultes de cette comptabilité, mais cependant, je suis convaincu, qu'au moyen de statistiques bien compilées, et en distribuant avec plus d'attention les sources de revenu et de dépenses il serait possible d'en arriver à un résultat satisfaisant. Si nous prenons en considération les nombreuses demandes, d'augmentation de subside ou *better-terms* faites continuellement par les provinces, il serait nécessaire de prendre une base mieux définie que celle qui est adoptée aujourd'hui, pour mettre un terme à ses assauts du trésor public. En outre, il y aurait plus de satisfaction à savoir que chaque province a reçu sa part et pas plus.

M. l'Orateur, je laisse cet important sujet pour en revenir à la position actuelle de Manitoba dans son économie interne. Comme je l'ai déjà dit, nous avons au gouvernement fedéral un capital de $3,707,-196.31 et des immeubles et des édifices d'une valeur de $500,000 environ, ce qui ajouté à la valeur des terrains marecageux dont nous aurons la possession lors de la mise à exécution du réglement conclu avec les autorités federales, formera un capital d'environ $6,000,000 sans parler des terres des écoles, que nous ne pouvons peut-être pas mettre à l'actif de la province, bien que les revenus en provenant doivent nous être remis pour le support de l'éducation

Avec ce capital de six millions, nous n'avons pas de dette, car les obligations au montant de $1,193,260.00 émises par la province pour aider la construction des chemins de fer ne sont pas à proprement parler une dette, mais ce n'est en realité qu'un prêt fait aux diverses compagnies de chemin de fer qui en paient l'intérêt et dont le capital est garanti par le transfert des terres à la province comme sûreté collatérale. Ainsi, ces dettes nous seront remboursées à même les produits de la vente des terres.

Nos finances provinciales sont prospères, et en réalité plus que celles d'aucune autre province. Malheureusement, je ne puis dire la même chose des dettes des municipalités. La province compte 102 municipalités et le montant total des biens imposables est de $61,883,464 avec une dette de $4,958,148 autant que l'on peut le voir d'après un état préparé par ordre du comité spécial de cette chambre sur les municipalités embarrassées.

D'après cet état il apparaîtrait que la dette des municipalités s'élèverait à 8 pour cent des biens imposables de la province, sans tenir compte de la dette personnelle. Je dois admettre que cette dette n'est pas exhorbitante, si l'on prend en considération le fait que dans tous les cas le montant en a été appliqué à des amiliorations publiques, et que si elle était repartie entre toutes en proportion égale il n'y aurait rien à apprehender. Malheureusement, dans quelque cas, certaines municipalités, par suite de faux calculs et d'une sollicitude peu raisonnée pour la promotion de leurs progrès, se sont jetées trop vite dans les dettes. Il n'y a qu'une demi-douzaine de municipalités qui soient dans ce cas, et je crois, que par une administration minutieuse, elle pourront bientôt se mettre en etat de faire honneur à leurs engagements.

J'arrive maintenant, M. l'Orateur, aux comptes publics de l'exercice expiré le 30 juin dernier L'examen de ces comptes fait voir qu'il a été reçu de toute provenance durant cette période une somme de $578,459.01 et $486,080.68 sur le capital, et que les dépenses ont été de $575,523.83, $484,001.75 du capital, laissant un excédant de recettes de toutes provenances de $2,935.13, et $2,098,93 sur le capital. Mais si nous prenons en considération le fait que de ce montant de $526,723.78 dépensé durant cet exercice une somme de $125,130.45 a ete payée pour édifices publics, ameliorations aux propriétés publiques, aide aux chemins de fer, et devant être remboursée, le tout representant une valeur reelle, nous pouvons conclure que nous avons obtenu un surplus de $127,209.38. A venir jusqu'à ce jour, ça éte la pratique de porter au débit du fonds du revenu consolide de la province tous les montants payés, bien que dans plusieurs cas on aurait dû ne considérer le paiement de certains items considérables seulement comme des placements et les porter avec raison au crédit de l'actif comme par exemple le coût d'érection des édifices publics.

Je regrette que les changements incontrôlables survenus dans mon departement par suite du décès du regretté M. A. S. Washburn et de la nomination du comptable à une autre charge du service public, ne m'aient pas permis de presenter un exposé financier aussi complet que je l'aurais desiré, mais si j'ai l'honneur de retenir le même portefeuille à la prochaine session, je pourrai, je l'espère, soumettre un état de compte complet de l'actif et du passif de la province.

Un examen attentif des estimations soumises à votre considération, vous convaincra que la plus stricte économie a été adoptée dans la réorganisation du service civil. Les personnes qui ne sont pas familières avec le travail que nécessite une bonne administration des affaires publiques peuvent être portées à croire que le montant annuel des salaires payes par le gouvernement, est hors de proportion comparé au revenu. Mais en mettant en ligne de compte ce fait, que dans un nouveau pays comme le nôtre, où le gouvernement est tenu de répondre à toutes les demandes, à tous les besoins du public, beaucoup plus que dans les anciennes provinces, il est facile de se faire une idée de la somme de travail requise pour satisfaire le public. Pour en arriver à ce résultat, il a fallu organiser les diverses branches du service public, et nous avons pu répondre à toutes les demandes d'informations de nos institutions publiques, municipales, d'éducation, judiciaires et autres ou les concernant. Je puis affirmer, que la correspondance publique de chaque département, est plus volumineuse, plus variée, que celle d'aucune autre province, en egard à la population. Ici tout était à créer, à organiser, et dans toute circonstance le gouvernement est appelé à assister le public, non-seulement par des informations et des avis, mais encore en accordant de l'aide matérielle à presque toutes les entreprises publiques. Le personnel actuel du service, se compose sans exception d'officiers bien qualifiés, et bien que dans plusieurs cas, leur salaire puisse paraître élevé, leur rénumération n'est pas trop forte pour les devoirs qu'ils ont à remplir. Je suis d'opinion, qu'un gouvernement, de même que toute institution bien organisée, doit s'attacher les services d'officiers bien qualifiés et leur donner un salaire proportionné, tout en se gardant d'encombrer les bureaux.

Après avoir fait une étude soignée du montant de travail requis dans chaque département, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il était possible de pratiquer une certaine économie, et à cette fin quelques changements ont été faits.

L'état suivant indiquant le montant des salaires qu'il nous sera demandé de voter comparé avec les estimations de l'exercice courant, fait voir une réduction considérable.

Salaires.	1887-88.	1886-87.
Conseil Exécutif	$3,400 00	$3,300 00
Trésor	2,400 00	5,440 00
Secrétaire-Provincial	3,750 00	5,650 00
Agriculture, statistiques et santé	3,500 00	6,000 00
Procureur-général	4,200 00	4,400 00
Travaux publics	4,700 00	5.450 00
Messag. et employés généraux	4,480 00	4,900 00
	$26,430 00	$35,140 00
Réduction.		$8,710 00

Deux nouveaux départements ont été organisés:

Commissariat des chemins de fer	$1,640 00
Commissariat des terres	1,200 00
	$2,840 00

Laissant une réduction de $5,870.

La position d'inspecteur des bureaux publics	$1,800 00
do inspecteur des prisons	300 00
	$2,100 00
ont été abolies.	
Donnant une réduction de	$7,970 00
La position de comptable de la cour du Banc de la Reine a été abolie, les devoirs de cette charge étant imposés au greffier de la cour de Vérification	$1,200 00
Deux commis de droit commun dont les services ne sont plus requis	$1,600 00
Les positions de chef de police provinciale $1,800, et d'inspecteur de licence sont combinées à une réduction de	1,500 00
Inspecteurs de licences, abolis	2,000 00
Réduction totale	$14,270 00

Il y a augmentation dans le bureau des titres de terrains et dans le departement de la législation.

Les estimations pour impressions ont été aussi considérablement réduites, et pour pratiquer cette économie, il est à désirer que le comité permanent des impressions ne recommande à la chambre que l'impression des documents officiels et des rapports absolument nécessaires pour l'information du public, et en quantité strictement nécessaire L'on a blâmé le gouvernement pour le montant ci-devant dépensé pour cet item, mais quand l'on saura qu'aucune impression n'a été faite sans avoir été préalablement ordonnée par la chambre, l'on verra que cette responsabilité a été mal attribuée. Je puis ajouter, que dans plusieurs cas, dans un but d'économie, le gouvernement s'est vu forcé de passer outre les recommandations de la Législatare, pour réduire les impressions ordonnées.

Tout en économisant sur les dépenses dans quelques branches du service civil, je suis heureux de l'annoncer, M. l'Orateur, le gouvernement est en position de recommander une augmentation de subside en faveur de l'education (Ecoutez! ecoutez!) et du montant ci-devant voté pour aider les municipalités dans la construction des ponts et des travaux publics généralement, sans réduire le montant voté pour l'assainissement des terres (Ecoutez! ecoutez!)

D'après l'état qui vous est soumis, vous pouvez constater qu'une augmentation considérable apparaît dans les revenus de la province. Cette augmentation provient d'un montant de $98,550.00 que l'on a dû compter comme une recette des diverses compagnies de chemins de fer aidées au moyen des débentures provinciales, en vertu de l'acte de l'aide aux chemins de fer, pour le paiement de l'intérêt de ces débentures échu durant exercice. Le même montant a été porté dans les dépenses. Bien qu'il semble y avoir un excédant de $134,541.79 du revenu estimé à $700,657.54 sur les dépenses de $566,115.75; je dois dire, que pour équilibrer les finances de la province, il a été jugé impossible d'appliquer un montant plus considérable pour les fins publiques, à cause de certaines obligations contractées par la province en assumant le paiement de certaines réclamations, tel que le "fonds des enfants mineurs," investi pendant qu'il était sous le contrôle des cours, dans des placements qui ne peuvent être réalisés actuellement, en plusieurs cas, de sorte qu'en conformité d'un acte passé par la Législature, la province en a assume la responsabilité et pris en échange les hypothèques qui en garantissaient les paiements et qui ont été forecloses pour la plus part, les propriétés hypothéquées étant passées à la couronne.

Jusqu'à ce jour la province a eu à payer pour cet item une somme de $52,415.75 prise sur le revenu du fonds consolidé, ce qui a forcé de dépasser le crédit pour certains montants que l'on a l'intention de couvrir par l'augmentation du revenu. Pour rencontrer l'intérêt des débentures qui seront émises pour la construction du chemin de fer de la vallée de la Rivière Rouge, il sera necessaire d'avoir des estimations supplémentaires; et si nous déduisons du revenu estimé les divers montants qui à proprement parler ne sont pas des revenus annuels mais des réclamations échues, qui n'apparaitront plus dans nos estimations une fois reglées, tel que par exemple le montant de $41,537.73 d'arrérages du subside, et la somme de $12,000 ou environ dûe par le gouvernement fédéral pour soins à des aliénés et $7,210, dette du district judiciaire du centre et $1,400 avancées aux municipalités d'Arthur et de Medora. Ainsi le montant des dépenses demandées se trouve simplement couvert par le revenu, ce qui justifie le gouvernement de ne pas avoir recommandé la dépense d'un montant plus considérable pour aider les municipalités et les autres institutions publiques, malgré notre désir d'agir libéralement envers elles.

Je terminerai ces remarques en exprimant l'espoir qu'avant d'assumer de nouvelles responsabilités, la Législature évitera le danger d'une libéralité déplacée. Quelque soit l'importance d'une entreprise publique, en apparence, si pour l'encourager, il nous faut assumer des obligations plus fortes que nos moyens, il serait plus qu'imprudent d'escompter l'avenir pour grèver la province d'obligations qui peuvent la mener à la ruine. J'ai l'espoir, que l'on évitera avec le plus grand soin cette calamité. Que l'on comprenne bien, cependant, que je ne suis pas opposé à l'aide aux chemins de fer, surtout à l'aide de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Ce que je veux, c'est que l'on nous garantisse l'obtention de l'objet pour lequel l'aide est accordée.

Permettez-moi de vous remercier de votre bienveillante attention, et de vous assurer que le gouvernement continuera à donner sa plus sérieuse attention aux divèrs départements qu'il a sous son contrôle. (Applaudissements prolongés.)

LE NOUVEL HOPITAL.

La bénédiction de la pierre angulaire du nouvel hôpital de Saint-Boniface, a eu lieu dimanche, le 15 courant, à l'issue des vêpres. Le Rév. Père Allard, administrateur présidait la cérémonie; il était accompagné du clergé de l'Archevêché, des RR. PP. Jésuites, du Collège de Saint-Boniface, de M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, et des RR. PP. Ouellet et Cahill de Sainte-Marie de Winnipeg. Une foule nombreuse des citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg s'était rendue pour la circonstance.

Le Rév. Père Allard a fait en anglais et et en français une courte mais pressante allocution pour inviter les gens à se montrer généreux pour aider l'œuvre de l'hôpital de St.-Boniface.

Cet hôpital sera ouvert, a-t-il dit, à tous les malades, sans distinction d'origine ou de croyance, et tous auront les mêmes soins, dn la part des dévouées Sœurs de la Charité.

Nous avons tous intérêt à presser l'achèvement d'une maison qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que le pays se développe.

La recette a été satisfaisante.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Les elections de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, ont eu lieu à l'hôtel de ville, dimanche, le 15 courant. Ont été élus:

Président—M. Joseph Lecomte.

1er vice-président—M. Roger Marion, M.P.P.;

2nd Vice-président—M. J. C. Auger.

Secrétaire-Archiviste—M. Eug. Paradis;

Assistant secrétaire-archiviste—M. Emile Jean;

Secrétaire-correspondant—M. J. A. Prendergast.

Assistant-secrétaire-correspondant — M. Alb. Betournay.

Tresorier—M. T. Pelletier;

Assistant-trésorier—M. Alf. Bleau.

Bibliothécaire—M. J. B. Leclerc;

Médecins—MM. Drs Fafard et Lambert;

Commissaires ordonnateurs (en chef) M. G. Arial et MM. Geo. Germain et Ls. Lafranchise.

Comité de régie—Les hons. MM. Girard, LaRivière et Royal et MM. J. E. P. Prendergast, M.P.P.; T. A. Bernier, L. J. A. Levèque, Frs. Gingras, H. F. Despars et L. Lanthier.

Nous notons avec regret que Son Honneur le Juge Dubuc vient de perdre un de ses enfants, Anna-Caroline-Eugénie, décédée le 19 courant, à l'âge de 5 jours. Nos condoléances sincères.

Le Manitoba.

Jeudi, 26 Mai 1887.

LA QUESTION DU DESAVEU.

L'on sait que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a, par sa charte, la jouissance de certains privilèges, entre autres celui du monopole du trafic de l'ouest, et ce monopole lui est assuré par la promesse des autorites fedérales qu'aucune charte ne sera accordée à une autre compagnie de chemin de fer, ayant pour but de traverser la frontière méridionale du Nord-Ouest; mais cette garantie ne peut affecter la province de Manitoba en dedans de ses anciennes limites. Cependant, lorsque notre législature accorda une charte à la compagnie du chemin de fer *Emerson & North Western*, cette charte fut désavouée par les autoritees fédérales, à la demande de la Cie. du Pacifique, qui pretendit être lésée dans ses droits, bien que la legislature provinciale n'eut en aucune manière excédé ses pouvoirs.

Aujourd'hui, la province demande un nouveau débouché vers le sud, afin d'établir de nouvelles lignes de communications et par là obtenir une concurrence, bien légitime d'ailleurs; mais la Cie du Pacifique proteste énergiquement contre ce qu'elle prétend être un empiètement sur ses droits. Mercredi dernier l'hon. Premier Ministre Norquay, recevait de Sir George Stephen la dépêche suivante :

Montréal 18 mai 1887.

A l'hon. J. Norquay, Winnipeg.

" Je suis informé que des négociations ont eté entamées sinon conclues entre votre gouvernement et autres personnes et la compagnie américaine du chemin de fer Northern Pacific dans le but de donner à celle-ci une ligne indépendante pour se raccorder avec Winnipeg. Je ne puis voir dans une pareille conduite autre chose qu'un acte d'hostilité immérité à l'égard de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique—lequel ne peut que causer du tort au Manitoba et au Nord-Ouest. Au surplus, je trouve que c'est un manque de parole à l'égard de ceux qui ont placé $134,000,000 de leur capital prive dans les garanties du chemin de fer canadien du Pacifique.

" Si la malveillance continue ainsi de s'agiter pour faire passer les affaires du Nord-Ouest par la route américaine et si la population de Winnipeg entend traiter la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique comme un ennemi public, la compagnie prendra immédiatement des mesures pour établir ses principaux atteliers de l'Ouest au fort William, qui, au point de vue de son exploitation, offre beaucoup davantages, ne laissant ainsi à Winnipeg que les ateliers ordinaires de la division. N'allez pas vous méprendre sur mes paroles, ce n'est pas une vaine menace. C'est une résolution bien arrêtée, arpès mûre delibération.

" Geo. Stephen,

" Président de la compagnie du C. P. R."

Le lendemain, l'hon. M. Norquay adressait la réponse suivante à Sir George Stephen :

Winnipeg 19 mai 1887.

A Sir Geo. Stephen, Montréal,

" Je ne puis comprendre comment votre compagnie peut interpréter l'intention du gouvernement provincial de construire un chemin de fer jusqu'à la frontière sud, comme un manque de parole envers les porteurs d'actions de la compagnie du Pacifique. Le gouvernement agit dans les intérêts de la province, sans se laisser influencer par l'attitude de Winnipeg envers le C.P.R., ni l'intention qu'on prête au C.P.R., de transporter ailleurs ses ateliers.

" J. Norquay."

L'échange de ces dépêches a créé une grande sensation par toute la province et les mesures du président de la compagnie du Pacifique n'ont fait qu'augmenter le mécontentement général.

Hier soir une assemblée monstre a eu lieu à Winnipeg et des résolutions ont été adoptées après des discours énergiques.

La législature vient d'autoriser le gouvernement à construire le chemin de fer de la vallée de la Rivière Rouge, et le gouvernement à déjà pris les mesures nécessaires pour commencer bientôt les travaux, en sorte que s'il y a intervention soit de la part des autorités fédérales ou de la Cie. du Pacifique l'on doit s'attendre à un conflit qui pourrait bien avoir des conséquences fâcheuses.

ECHOS DE LA LEGISLATURE.

La session se prolongera probablement jusqu'à la fin de la semaine prochaine. L'opposition se sentant trop faible pour renverser le gouvernement croit n'avoir rien de mieux à faire que de retarder les travaux de la session en créant tous les embarras possibles au gouvernement. Le temps passe à discuter des questions oiseuses pendant que les projets de loi restent sur les ordres du jour.

Il n'y a pas eu de séance jeudi dernier à cause de la fête de l'Ascension. La veille au moment de l'ajournement jusqu'à vendredi, proposé par les hons. MM. Norquay et LaRivière, M. Martin (du Portage) s'opposa à la motion prétextant que la fête n'était pas d'une importance telle que la chambre dût s'ajourner. L'hon. M. LaRivière justement indigné d'une remarque aussi blessante pour un catholique à propos de l'une de nos plus grandes fêtes, protesta contre le langage du député du Portage. " Vous n'avez pas le droit, dit-il, de juger ainsi de l'importance de nos fêtes religieuses qui sont pour nous aussi obligatoires que les dimanches, et si, ajouta-il, la majorité de cette chambre décidait de se réunir demain, les catholiques protesteraient par leur absence. La motion fut mise aux voix et trois ou quatre membres de l'opposition crièrent non non, alors presque tous les membres de la droite se levèrent pour protester et demander l'inscription des voix; mais pendant que M. Macdonnell, le brave député de Lorne, fuyait, M. Martin, de Morris, cherchait à apaiser ses amis qui consentirent à l'adoption de la motion d'ajournement.

* * *

M Macdonnell, député de Lorne, qui doit son élection au vote français de Saint-Alphonse, est le plus grand ennemi du parti français en chambre. L'autre jour il demandait un rapport des noms, nationalité et religion de tous les employés du gouvernement nommés depuis 1871. Sommé par l'hon. M. LaRivière de dire le but qu'il avait en faisant cette motion, M Macdonnell ne se gêna pas de dire qu'il voulait montrer la partialité du gouvernement en faveur des français. D'ailleurs, chaque fois que le nom d'un français apparait dans les comptes publics, de suite M. Macdonnell s'enquiert du quand et du pourquoi de la nomination ou de la position occupée par ce pauvre compatriote. Nos amis de Saint-Léon et de Saint-Alphonse devront se rappeler de ces faits.

* * *

M. Martin, l'incommensurable député de Morris, qui lors des dernières élections promettait si solennellement de ne pas se séparer du parti français en chambre s'est permis l'autre jour, et à plusieurs reprises, d'insulter ses collègues, mal lui en a pris, car le pauvre renégat a reçu de M. Prendergast la meilleur raclée de bois verts dont nous avions jamais été témoins. Nous publions ailleurs le discours de M. Prendergast et nous engageons nos lecteurs à lire cette pièce d'éloquence. M. Prendergast ne parle pas souvent en chambre; mais lorsqu'il juge à propos de le faire pas un député n'est mieux écouté que lui par tous les membres.

* * *

Hier et aujourd'hui l'on s'occupe exclusivement des estimations budgétaires. Plusieurs amendements ont été proposés par l'opposition, mais le gouvernement a été invariablement appuyé par une majorité de cinq ou six.

* * *

La discussion du budget commencée vendredi par l'hon. Trésorier-Provincial s'est terminée à la séance de lundi soir. Presque tous les membres ont pris part au débat.

* * *

Durant le débat sur le budget M. Martin (du Portage) voisin de son homonyme et ami, le député de Morris, renouvela ses attaques de l'an dernier à l'adresse de l'élément français dans cette province. Nous avons trop de députés français en chambre d'après cet énergumène qui demande une rédistribution des siéges afin de nous ostraciser. Pendant ce discours fanatique de la part du député du Portage, l'autre Martin applaudissait des deux mains. *Arcades ambo.* Le lendemain, M. Martin de Morris, avec un patriotisme à sa façon, blama le gouvernement d'avoir fait imprimer en français le rapport du département de l'agriculture, et l'autre Martin applaudissait à son tour. Les deux se valent et font la paire.

* * *

En réponse à M. Marion, député de Carillon, l'hon. Ministre des Travaux Publics, promit l'autre jour, au nom du gouvernement, de faire faire des travaux dans la municipalité de LaBroquerie pour assainir certains terrains, d'après le rapport de l'ingénieur envoye là l'automne dernier.

* * *

La requête des contribuables de la partie nord de la municipalité de Saint-Norbert, demandant à être annexés à la municipalité rurale de Saint-Boniface, pour des fins municipales seulement, a été acceptée par le comité municipal. M. le député Marion était chargé de cette requête.

* * *

Nous remarquons dans les estimations budgétaires une somme de deux mille piastres destinée à aider à la construction du nouvel hôpital de Saint-Boniface. Nous devons à la générosité du gouvernement d'avoir songé à notre excellente institution qui mérite certainement cette faveur.

* * *

M. Gelley a été forcé de s'absenter de la chambre pendant quelques jours, pour cause de maladie. Nous sommes néanmoins heureux d'annoncer que le député de Cartier a pu reprendre ses travaux de la session à la séance d'hier.

Nouvelles Politiques.

—M. le Dr Fortin, ancien député de Gaspé, à la chambre des Communes, et ancien orateur de l'assemblée législative de Quebec, vient d'être appelé au senat par proclamation royale. L'hon. M. Fortin remplace M. Cormier comme représentant du collége électoral de Kennébec, à la chambre Fédérale. M. Cormier est mort à Somerset au commencement du mois.

—Le gouvernement de Québec a augmenté l'indemnité des députés. L'augmentation est de $200 pour chaque député et chaque conseiller legislatif, ce qui portera l'indemnité pour la session à $800. L'indemnité était auparavant de $600. Cette augmentation entrainera une dépense additionnelle de $17,800.

—Une rumeur porte que M. Mackintosh, ancien député d'Ottawa, remplacera l'honorable M. Dewdney comme lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. M, Dewdney aurait résolu de sortir de la vie publique et il doit aller résider en Angleterre.

—L'honorable M. Abbott, maire de Montréal, et ancien député d'Argenteuil, a été choisi par le gouvernement pour remplacer l'hon. John Hamilton, qui a donné sa démission de sénateur, représentant la division d'Inkerman. L'honorable M. Abbott à été nommé ministre sans portefeuille pour représenter le gouvernement dans le sénat.

—M. Colby, député de Stranstead, a été élu à l'unanimité député-orateur de la chambre des communes.

—Un état soumis par l'honorable ministre des Douanes fait voir la valeur totale et le nombre de livres de thé importées de Chine et du Japon à la Colombie Anglaise entre le 1er juillet 1835 et le 1er avril 1887 ; Pour consommation locale, 469,021 lbs ; pour le transport, 8,684,134 lbs, faisant en tout un total de 9,153,155 lbs représentant un total de $3,147,562.

—L'on rapporte que M. Billy, ex-député de Rimouski, a refusé d'accepter la position de sherif du district d'Alberta, et que cette position va être offerte à M. McMillan de Calgary.

—On dit que le parlement fédéral ne sera pas prorogé avant la fin de juin.

—La prorogation de la législature de Québec a eu lieu vendredi dernier.

—Avant la fin de la session de la législature de Quebec la majorité ministerielle a decidé la question d'un nouvel emprunt de trois millions et demi. Le vote sur le bill a été 32 pour l'emprunt et 25 contre.

Ce bill a ete voté en troisième lecture au conseil législatif, mais avant son adoption l'honorable M. Starnes a proposé la motion suivante :

" Que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion :

" Et qu'il soit résolu que cette chambre consent à la passation du dit bill, mais déclare en même temps qu'elle regrette que le gouvernement ait cru devoir recourir à un emprunt aussi considérable et que les circonstances presentes ne justifient pas."

L'honorable J. J. Ross a demandé le vote sur cette proposition, et la motion de l'honorable M. Starnes a été adoptée par le vote suivant :

Pour—MM. Wood, Dionne, Lavallée, Gingras, Bryson, Couture, Prud'homme, Rivard, Méthot, Starnes, Dorion, J. Ross, Champagne, Ferrier, Larue et Laviollette. —16.

Contre—MM. Garneau, D. A. Ross, Archambault, Gilman et Hearn.—5.

L'honorable M. Ross a déposé ensuite sur le bureau un projet contre cet emprunt, comme n'étant pas nécessaire ni justifiable.

—On prête de nouveau à M. Blake l'intention d'abandonner la direction de l'opposition dans la Chambre des Communes.

—Le télégraphe nous dit que l'honnorable M. L. R. Masson, lieutenant gouverneur de la province de Quebec, a mis sa démission entre les mains du gouverneur-général. Il y a longtemps que la santé de l'honorable M. Masson l'avait porté à cette determination. On ajoute que sa demission a été acceptée et l'on mentionne le nom de Sir A. P. Caron comme son successeur.

ETAT indiquant le montant du revenu que le Gouvernement de la Puissance a reçu de chaque Province et le montant dépensé pour chacune d'elles, sur les items ci-dessous mentionnes, depuis la Confédération au 30 Juin 1885.

		Ontario. Recettes.	Ontario. Dépenses.	Québec. Recettes.	Québec. Dépenses.	Nouvelle-Ecosse. Recettes.	Nouvelle-Ecosse. Dépenses.	Nouv.-Brunswick. Recettes.	Nouv.-Brunswick. Dépenses.		Manitoba. Recettes.	Manitoba. Dépenses.	Terr. du N.-Ouest. Recettes.	Terr. du N.-Ouest. Dépenses.	Col. Britannique. Recettes.	Col. Britannique. Dépenses.	Ile P.-Edouard. Recettes.	Ile P.-Edouard. Dépens.	
Douanes	1	86,639,836	3,728,872	112,654,636	3,459,848	25,154,376	1,807,431	21,823,442	1,488,418	1	6,091,192	261,480	357,154	24,913	7,753,556	313,390	2,722,182	267,226	1
Excise	2	51,429,344	1,789,140	28,343,047	615,294	3,610,442	142,907	3,869,923	124,264	2	995,835	87,418	......	383	449,845	70,525	472,295	3[illegible],883	2
Bureau de Poste	3	16,728,286	17,564,277	6,392,478	8,468,778	2,217,968	3,714,087	1,774,704	3,018,598	3	521,072	417,967	83,587	408,852	289,697	693,677	276,059	582,928	3
Fonds des bateaux à vapeur	4	128,673	......	69,785	......	8,460	......	16,223	......	4	2,287	......	......	......	7,122	......	2,473	......	4
Pêcheries	5	112,498	178,609	107,744	211,101	37,460	220,749	42,582	185,000	5	......	3,171	127	263	1,897	14,987	320	19,485	5
Amendes et saisies	6	284,903	......	233,400	......	106,808	......	78,853	......	6	47,818	......	18,104	......	15,114	......	6,282	......	6
Pénitenciers	7	556,309	2,556,728	47,882	1,045,011	30,574	233,874	110,863	693,983	7	14,808	275,926	2,499	41,728	1,349	192,792	50	20,664	7
Appropriation des marins malades	8	......	......	309,720	......	196,298	......	164,748	......	8	......	......	......	......	30,501	......	8,651	......	8
Bureau de l'ass.-receveur général et de l'auditeur	9	......	102,223	......	74,632	......	144,307	......	152,966	9	......	30,542	......	29,373	......	96,535	......	47,619	9
Hôpital de Marine	10	......	29,395	......	427,868	......	204,032	......	161,086	10	......	......	......	......	......	39,620	......	24,344	10
Immigration	11	......	212,737	......	311,872	......	90,025	......	77,943	11	......	69,298	......	68,825	......	17,476	......	4,318	11
Salaire du lieut.-gouverneur	12	......	169,000	......	169,000	......	153,221	......	153,977	12	......	130,243	......	57,813	......	124,091	......	79,814	12
Administrat. de la Justice	13	......	3,351,892	......	2,483,369	......	708,447	......	658,466	13	......	201,372	......	118,510	......	474,801	......	193,465	13
Milice	14	......	5,533,350	......	3,790,935	......	891,109	......	816,669	14	......	65,861	......	......	......	57,079	......	62,771	14
Subsides	15	......	20,205,921	......	16,677,630	......	7,943,565	......	7,523,748	15	......	1,756,906	......	......	......	2,979,900	......	2,161,960	15
Fonds de secours	16	......	......	......	10,000	......	......	......	20,000	16	......	21,733	......	......	......	......	......	......	16
Terres de la Puissance	17	......	......	......	......	......	......	......	......	17	3,811,471	2,310,983	678,321	2,221,649	......	......	......	......	17
Achat des Territ. du N.-O.	18	......	......	......	......	......	......	......	......	18	......	94,109	......	1,365,891	......	......	......	......	18
Police à cheval du N.-Ouest	19	......	......	......	......	......	......	......	......	19	......	......	......	4,454,238	......	......	......	......	19
Service de l'océan et des fleuves	20	......	224,451	......	580,520	......	252,091	......	175,263	20	......	......	......	......	......	577,870	......	151,461	20
Travaux publics, chemins de fer et canaux	21	5,626,000	46,306,000	8,979,000	30,936,000	7,734,000	19,230,000	9,252,000	26,053,000	21	428,000	6,073,000	4,000	6,901,000	......	18,970,000	1,389,000	2,859,000	21
Bâtisses de la Puissance, ports, jetées, etc.	22	......	13,126,000	......	6,515,000	......	2,452,000	......	3,045,000	22	......	1,458,000	......	508,000	......	1,755,628	......	740,000	22
		161,505,849	115,078,595	157,137,694	75,776,858	39,096,386	38,187,845	37,133,338	44,348,381		11,912,480	13,257.979	1,143,792	16,199,438	8,549,080	26,578,571	4,877,312	7,252,938	

Les items suivants indivis dans les rapports officiels, sont répartis *per capita* pour chaque province.

		Ontario. Recettes.	Ontario. Dépenses.	Québec. Recettes.	Québec. Dépenses.	Nouvelle-Ecosse. Recettes.	Nouvelle-Ecosse. Dépenses.	Nouv.-Brunswick. Recettes.	Nouv.-Brunswick. Dépenses.		Manitoba. Recettes.	Manitoba. Dépenses.	Terr. du N.-Ouest. Recettes.	Terr. du N.-Ouest. Dépenses.	Col. Britannique. Recettes.	Col. Britannique. Dépenses.	Ile P.-Edouard. Recettes.	Ile P.-Edouard. Dépens.	
Intérêt et charges sur la dette	1	......	54,863,800	......	39,056,970	......	12,670,500	......	9,262,330	1	......	1,621,450	......	1,219,200	......	1,191,800	......	2,268,000	1
Gouv. civil et législation	2	......	11,428,500	......	8,136,500	......	2,632,000	......	1,929,500	2	......	325,500	......	246,500	......	234,500	......	464,500	2
Fonds d'amortissement	3	......	6,617,000	......	4,735,350	......	1,531,180	......	1,116,500	3	......	218,000	......	166,870	......	147,000	......	318,200	3
Milice	4	......	3,356,000	......	2,200,700	......	687,500	......	528,900	4	......	113,000	......	......	......	40,800	......	62,300	4
Service de l'océan et des fleuves	5	......	2,486,350	......	1,774,310	......	572,920	......	424,700	5	......	78,400	......	57,200	......	53,200	......	95,550	5
Immigration et quarantaine	6	......	2,008,700	......	942,600	......	203,500	......	34,400	6	......	233,000	......	226,300	......	123,000	......	229	6
Arpentages des Territoires du N.-O.	7	......	1,523,000	......	......	......	......	......	......	7	......	1,285,130	......	1,102,454	......	......	......	......	7
Arts et science	8	......	933,960	......	665,200	......	216,820	......	160,100	8	......	33,200	......	24,600	......	23,100	......	47,100	8
Pêcheries	9	......	485,000	......	339,000	......	101,500	......	82,000	9	......	22,000	......	14,500	......	13,500	......	28,000	9
Administrat. de la Justice	10	......	262,000	......	181,500	......	59,100	......	43,000	10	......	11,300	......	8,000	......	7,500	......	15,000	10
Intérêts sur placements	11	5,808,700	......	4,067,700	......	1,315,000	......	966,250	......	11	193,800	......	140,350	......	137,400	......	286,700	......	11
Divers	12	......	5,190,000	......	3,603,000	......	1,163,500	......	850,200	12	......	226,200	......	146,000	......	139,000	......	290,400	12
		5,808,700	89,154,310	4,067,700	61,634,130	1,315,000	19,838,520	966,250	14,431,630		193,800	4,167,180	140,350	3,211,624	137,400	1,973,400	286,700	3,589,279	

DISCOURS DE M. PRENDERGAST, DEPUTE DE LaVERANDRE.

M. Prendergast parle sur le budget après M. Martin (Morris). Donc, il est tout à propos pour nous de donner un aperçu des idées de ce dernier ; la force des paroles que M. Prendergast lui a adressées n'en ressortira que davantage.

Nous regrettons de ne pouvoir donner *in extenso* le discours de l'hon. député de LaVérendrye, dans tous les cas, nous sommes certains que tous constateront que le notoire devoyé a été écrasé.

Le député de Morris termine un discours dans lequel il a surtout reproché au gouvernement les impressions françaises. En disant qu'il a appris que le poétique député de LaVérandrye, devait lui répondre et le prendre particulièrement à parti sur les troubles qui ont eu lieu il y a quelques années à Saint-Jean-Baptiste, il donne à la chambre une très longue version de ce malheureux évenement, et tend aussi de se disculper de l'accusation qui pèse sur lui d'avoir déclaré en assemblée publique à Morris, qu'il prenait un soin particulier de bannir la langue française de sa famille. Il fait ensuite à la chambre la confidence de ses conversations privées et fait ressortir son indépendance en contraste avec la servilité des autres députés français. Il annonce enfin que lorsqu'il aura surveillé certaine législation à laquelle il est intéressé, il résignera son siége et mettra par là, pour l'avenir, sa réputation à l'abri des accusations que l'esprit de parti de ses adversaires à fait porter contre lui. Si le député de LaVérandrye, dit-il, trouve honorable de m'attaquer lorsque je n'ai pas la réplique, il est maintenant libre de le faire.

M. Prendergast, dit ensuite en langue anglaise :

Monsieur l'Orateur,—Le député de Morris, qui lui n'est certes pas suspect de poésie, est complètement dans l'erreur à mon endroit. J'avais bien l'intention de lui répondre en français sur la question du budget, mais je déclare solennellement qu'il ne m'était jamais venu à l'idée de lui parler, ni de l'émeute de St. Jean-Baptiste, ni des conversations que j'ai pu avoir avec lui dans les corridors de cette chambre. Mais puisqu'il a plu à l'hon. membre d'attaquer toute la députation française s'il lui plait de révoquer en doute notre indépendance et de se servir de conversations qui sont d'une nature tout-à-fait intime, je tiens à lui répondre d'abord quelques mots en langue anglaise de manière à être compris de toute la chambre. Je trouve l'hon. membre pour le moins plaisant de me contester le droit de lui répondre sous prétexte qu'il n'aura pas la réplique lorsqu'il ne se passe presque pas de jours sans que nous recevions de l'autre coté de la chambre quelqu'injure à notre adresse. Mais que l'hon. député de Morris le sache, et que le député de Portage-la-Prairie le sache aussi, la députation française est aussi libre, aussi indépendante et ne doit pas plus au gouvernement que ses adversaires eux-mêmes. Au reste, les cris de l'opposition ne nous émeuvent pas et nous jugeons à sa juste valeur le sarcasme du député de Morris. Mais ce contre quoi je veux protester à la face de tous, c'est de voir le député de Morris prétendre représenter les sentiments d'une partie de notre nationalité. Il n'y a rien de commun, M. l'Orateur, entre lui et les intérêts nationaux qu'il a sacrifiés, et qu'il trahit chaque jour Puisque l'hon. député éprouve si peu de répugnance à nous révéler ce qui peut s'être dit dans des entretiens privés, je voudrais que l'hon. député brisât lui-même le sceau du secret qui est sur mes lèvres, je lui prouverais alors que son attitude en chambre n'est qu'une comédie et je lui arracherais des épaules, à la vue de tous, ce manteau d'arlequin dont il se couvre pour se présenter au public sous de faux prétextes. Nous seuls, ici, de ce côté de la chambre, sommes le parti français ; et les allures tapageuses de l'hon. député ne constituent pas plus la véritable indépendance, que son verbiage inconsidéré révèle le patriotisme et le bon sens. L'honorable membre a cru spirituel de m'appeler le député irlandais venu d'Espagne qui représente une division française, et en établissant ainsi ma généalogie il a certainement un avantage sur moi, car je dois avouer ma profonde ignorance et confesser que j'ignore absolument d'où il vient. Le fait est qu'à considérer ses opinions, ses discours dans la chambre et en dehors de la chambre et sa conduite politique, j'ignore même ce qu'est l'honorable député, et ne vois pas un seul parti avoué dans lequel je puisse le classer. Ignorant d'où il vient et ce qu'il est, je sais ceci seulement, de l'honorable député, qu'il va d'un pas sûr et infaillible à la réprobation absolue de tout ce qui est canadien-français dans la province de Manitoba.

Et M. Prendergast continue en français.

Monsieur l'Orateur,

Avant d'entrer dans le vif de la question du budjet, je demanderai qu'il me soit permis de remplir un devoir qui m'est d'autant plus agréable qu'il constitue un acte de simple justice : celui de féliciter l'hon. Trésorier Provincial de l'exposé si clair, si lucide et si complet qu'il nous a fait de la situation financière de la province. J'y trouve, M. l'orateur, des motifs d'encouragement pour le présent ; pour l'avenir de sages avertissements au sujet de l'encouragement à donner à des entreprises qui n'offrent pas toujours toutes les garanties de succès, et pour le passé, à un point de vue plus personnel, la satisfaction de n'avoir pas encore vu se réaliser le désastre financier si souvent prédit par l'opposition, au gouvernement que j'ai eu l'honneur d'appuyer pendant deux différents parlements.

La présente année étant le cinquantième anniversaire de l'avènement au trône de Notre Gracieuse Souveraine, devra nécessairement être une date remarquable dans nos annales. Nous nous trouvons naturellement placés comme sur une éminence, d'où rejetant nos regards en arrière, nous pouvons embrasser d'un coup d'œil tout le chemin que nous avons parcouru ; et l'occasion était bien choisie par l'hon. Trésorier Provincial de résumer les progrès que nous avons faits dans la voie de nos libertés constitutionnelles. Nous avons, M. l'orateur, vu le jour où nous aussi, nous soupirions après les libertés si légitimes du *Home Rule* ; plus tard, nous obtenions de la metropole ces dehors d'un gouvernement responsable, ce vain simulacre qui put bien nous tromper pendant quelque temps mais d'où la vie etait absente ; nous les voyons enfin ces formes inertes palpiter au souffle de la vie, et donner naissance à ces privilèges dont nous sommes si fiers. Enfin nous nous trouvons aujourd'hui, dans l'empire le plus vaste et le plus libre du monde, le pays le plus libre, le plus heureux et le plus véritablement prospère qui existe sous le soleil.

Mais la lutte que nous avons eu à soutenir contre les autorites impériales devait se renouveler encore sous une autre forme, et la province connait cette agitation qui existe déjà depuis des années, dont le but avoué est l'affranchissement de notre action du pouvoir fédéral.

Sans passer en revue les differents articles de notre *bill of rights*, ce mémoire où nous avons énuméré ces privilèges que nous jugions si précieux, que nous ne pouvions transiger avec eux, je dirai cependant quelques mots sur le désaveu des actes incorporant nos chemins de fer provinciaux.

Et j'affirme d'abord, M. l'Orateur, que l'iniquité du désaveu a été grossièrement exagérée par tous les membres de l'autre côté de la chambre et en particulier par l'honorable député de Morris, et malgré que mes honorables amis de l'autre côté de la chambre réclament depuis des années et des années contre ce qu'ils appellent la tyrannie d'Ottawa, je les défie de me mentionner plus d'un acte d'incorporation de chemin de fer qui ait été désavoué sans cause par les autorités fédérales

M. Martin (Morris).—L'honorable député prétend-il qu'il n'y a eu qu'un acte d'incorporation de chemin de fer qui ait été désavoué depuis 1870?

M. Prendergast.—Non, mais j'affirme, qu'un seul acte a été désavoué sans cause, et que tous les autres sont si clairement *ultra vires*, qu'il ne peut y avoir lieu de réclamer, pour les députés qui ne se laissent pas aveugler par l'esprit de parti.

M. Martin (Morris).—Quel est cet acte dont vous parlez ?

M. Prendergast.—C'est l'acte d'incorporation de la compagnie *Emerson and North Western*. C'est déjà trop sans doute, mais je crois qu'il importe de ne pas faire remonter cette question qui ne date que de l'an dernier, à l'année 1880, et de rejeter sur le gouvernement la responsabilité d'un déni de justice qui n'existe pas.

Bien plus, M. l'Orateur, je crois que jamais les intérêts de la province en rapport avec cette question de désaveu n'ont été aussi gravement compromis que par les discours des membres de l'opposition pendant cette session, et plus particulièrement par un récent article du *Free Press*, de Winnipeg. Nous connaissons les télégrammes et les menaces inqualifiables de Sir George Stephen, nous connaissons aussi la réponse de l'honorable Premier à laquelle l'opposition n'a pu qu'applaudir. Nous savons que le gouvernement a mis à profit toutes les ressources dont il pouvait disposer pour contrecarrer l'action du pouvoir fédéral, et ce à ce point qu'on en a été réduit à lui reprocher non pas de faire trop peu, mais de trop entreprendre en engageant immédiatement sa responsabilité dans la construction du chemin de fer à la frontière, qu'il aurait pu confier à des compagnies privées. Et nous attendons aujourd'hui une grande clameur ; nons lisons dans le *Free Press* qui circule d'un bout à l'autre de la province et sera demain répandu dans tout le Dominion, qu'il y a connivance entre l'honorable Premier de cette province, Sir John A. Macdonald et le président du C. P. R.; que les télégrammes de l'honorable M. Norquay et de Sir George Stephen ne sont qu'un leurre, et que nos intérêts sont depuis longtemps vendus aux potentats du Pacifique. Je dis que de telles accusations ne sont pas patriotiques et qu'elles constitueront le plus grand obstacle au redressement de nos griefs.

J'entrerai maintenant, M. l'Orateur, dans le mérite du budget et dirai d'abord un mot du chiffre des salaires. Je constate d'abord que le gouvernement a opéré sous ce chef une réduction de $14,270.00 sur les années precédentes. Je trouve ensuite qu'une comparaison de nos estimés avec les depenses des autres provinces est tout à notre avantage. Et avant d'aller plus loin je declarerai devant la chambre à l'honorable député de Morris qui aime tant à révoquer en doute, les chiffres cites par les amis du gouvernement, que je considère dès ce moment comme sa propriété l'état comparé dont je vais faire la lecture. Il pourra le constater à loisir, en vérifier les données et en relever toutes les inexactitudes dans une autre séance. Je vois que les salaires dans les différents départements pour les provinces de Manitoba, de Québec et d'Ontario, sont comme suit :

Etat comparé des Salaires et de l'Administration de la justice dans Ontario, Quebec et Manitoba pour 1887.

Nature.	Ontario.	Québec.	Manitoba.	Exced. d'Ont. sur Manitoba	Exced. de Qué. sur Man.	Exc. de Man. sur Ontario.	Remarques.
Législation	$22,350 00	$52,195 00	$ 4,050 00	$18,300 00	$48,145 00	......	
Bibliothèque	2,300 00	3,425 00	1,900 00	400 00	1,525 00	......	
Greffier en loi	1,000 00	3,100 00	1,200 00	......	1,900 00	200 00	
Lieutenant-gouverneur*	5,730 00	2,550 00	1,820 00	4,910 00	730 00	......	
Conseil Exécutif	†	4,500 00	4,400 00	......	100 00	4,400 00	†Compris dans le départ du Procureur-général.
Sec.-provincial et commiss. des ch. de fer	19,550 00	16,630 00	8,390 00	11,160 00	8,240 00	......	
Procureur-général	14,480 00	15,300 00	‡27,550 00	......	*12,250 00	13,070 00	‡Comprenant le bureau des titres de terrains et du commissaire municipal.
Trésorier-provincial	11,650 00	14,850 00	6,600 00	5,050 00	8,250 00	......	
Auditeur	4,300 00	10,150 00	3,000 00	1,300 00	7,150 00	......	*Excédant de Manitoba.
Terres de la couronne et agriculture	138,550 00	88,210 00	11,550 00	127,000 00	76,660 00	......	
Travaux publics	31,185 00	41,360 00	12,180 00	19,005 00	29,180 00	......	
Education	87,684 00	49,075 00	......	......	......	......	†Pas payé par le gouvern.
Imprimeur de la Reine	2,300 00	3,900 00	500 00	1,800 00	3,400 00	......	
Institution publiques	208,988 00	......	8,590 00	20,398 00	‡8,590 00	......	‡Excédant de Manitoba.
Administration de la Justice	380,505 00	365,580 78	52,430 00	328,075 75	313,150 78	......	

Sur ce sujet des dépenses, M. l'orateur, nous entendons souvent dire aux membres de l'opposition que nous sommes une jeune province dont l'administration devrait coûter relativement peu. Bien que j'admette la justesse de cette remarque à certains égards, nous ne devons pas oublier non plus qu'il est de ces dépenses qui ne se mesurent pas par le chiffre de la population, d'autres qui ne dépendent pas de l'étendue du territoire, et qu'il en est même qui doivent nécessairement être plus élevées dans un jeune pays dont l'organisation n'est pas encore complète.

L'hon. député de Morris a trouvé bon de faire chorus avec ses collègues de l'autre côté de la chambre sur la question de langue française.

M. Martin.—Je ne me suis jamais déclaré ennemi de la langue française.

M. Prendergast—Non, mais vous avez protesté souvent et aujourd'hui même contre les impressions françaises et j'avoue, M. l'orateur, que j'ai eu honte pour l'hon député de Morris lorsque je l'ai vu rester là impassible à son siège et ne pas trouver un mot pour protester contre son voisin de gauche, lorsque celui-ci déclarait que les impressions françaises sont un luxe et que la population française avait en chambre un nombre de representants à laquelle elle n'a pas droit.

M. Martin.—Pourquoi n'avez-vous pas protesté vous-même ?

M. Prendergast.—Il ne m'appartenait pas de protester contre le député de Portage-la-Prairie dont je ne suis pas l'ami politique ; mais il m'appartient de lui répondre et c'est ce que je fais en ce moment à la première occasion qui se présente. L'hon. député de Morris, lui, a eu cette occasion avant aujourd'hui ; il vient justement de prendre son siége, et dans ce discours de trois heures qu'il vient de nous faire entendre, malgré toutes ses déclarations d'un patriotisme facile, qui semble ne l'engager à rien, je n'ai assurément rien trouvé qui ressemble à une revendication de nos droits. Le député de Morris dans sa condescendance veut bien que les statuts soient imprimés en français, mais sa générosite ne va pas au-delà. Mais la langue française est une langue officielle ! et les documents qui intéressent la population anglaise doivent aussi nous intéresser ! mais nous devons aussi être renseignés sur les questions d'intérêt public et juger des travaux de la législature et des départements ! Nous avons la *Gazette Officielle* qui est assurément d'un intérêt capital, les avis aux greffiers des municipalités, les circulaires de toutes sortes ; je dis que ce serait une iniquité de ne pas leur donner les renseignements nécessaires dans une langue qui est souvent la seule qu'ils comprennent. Je donnerai un exemple de l'abus et des injustices qui peuvent résulter du système que l'on veut introduire. Il est à ma connaissance que plusieurs colons français éminemment respectables de la paroisse de Lorette, pour n'avoir pu comprendre des avis du bureau des terres de la Couronne, qui avaient été affichés dans la seule langue anglaise ont été poursuivis et mis à l'amende lorsqu'ils exploitaient, de bonne foi, des permis dont le retrait par le gouvernement d'Ottawa ne leur était pas connu. C'est là un exemple de ce qui peut arriver tous les jours et l'on devrait se convaincre que nos réclamations ont un but pratique et ne sont pas toutes de sentiment.

Je regrette, M. l'Orateur, les remarques que j'ai tenu à adresser en anglais au député de Morris, pour être bien compris de toute la chambre, aient peut-être eté un vives ; mais l'hon. député les a lui-même provoquées en rapportant devant la chambre des conversations que je persiste à considérer d'une nature privée. Je ne crois pas d'ailleurs avoir été au delà des remarques qu'il mérite.

Je felicite de nouveau l'hon. Trésorier-provincial et me fais un plaisir de voter pour la motion qu'il propose. (Applaudissements prolongés.)

Nouvelles Religieuses.

—L'église de la Bonne Sainte-Anne de Beaupre a ete déclarée Basilique mineure par sa Sainteté Leon XIII

Il y aura, dans la nouvelle Basilique, sept autels à *l'instar* de Saint-Pierre de Rome.

On dit que le Souverain Pantife fera couronner la statue de Sainte-Anne par son Eminence le cardinal Tachereau, le 26 juillet, jour de la fête patronale.

—Mgr Dominique Racine vient d'adresser à son clergé une circulaire relative à la construction d'un évêché à Chicoutimi. Le vénéré prélat a résidé jusqu'ici au collège de cette ville, et le service du diocèse nécessite l'établissement d'un local spécial.

—La *Pall Mall Gazette* réclame la nomination d'un nonce pontifical en Angleterre. Elle base son argumentation sur le fait que le pape représente une force trop réelle et sous certains rapports trop forte dans les affaires de ce monde pour qu'un gouvernement puisse continuer à maintenir envers lui cet ostracisme politique qui a été décrété contre lui aux temps antiques, lorsque le pape et ceux qui gouvernaient l'Angleterre étaient en lutte mortelle."

—La Sacrée Congrégation des Rites s'est prononcée favorablement sur la question de savoir si le Vénérable de la Salle peut être béatifié.

Cet avis favorable, qui intéresse l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, a été énoncé par les cardinaux en présence de N. S. Père le Pape, à qui appartient la décision suprême.

—On assure que le Pape et le czar sont en négociations par l'entremise d'un noble moine de Lombardie, dans le but d'opérer une réunion de l'église grecque avec l'église latine. Le Pape consent à laisser les églises grecques célébrer les cérémonies religieuses suivant leur rite, et l'on s'attend à ce que les négociations seront couronnées de succès.

—Les Sœurs Adoratrices du Précieux Sang viennent de prendre les derniers arrangements nécessaires à l'établissement d'un monastère de leur ordre à Ottawa, sur la demande expresse de S. G. Mgr Duhamel.

Le *Moniteur de Rome*, du 6 mai, annonce l'arrivée à Rome de LL. GG. Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, au Canada ; Mgr d'Herbomez, évêque titulaire de Mélitopolis ; de Mgr Clut, évêque titulaire d'Arindel, et de Mgr Melizan, évêque de Jafnapatan, de l'Indoustan.

—On mande de Florence que le Père Secchi, savant astronome, de la Compagnie de Jesus, a succombé à une pneumonie. Le Père Secchi avait inventé un appareil sismographique ingénieux. Il était célèbre par ses observations sur le soleil. C'était une gloire de la science astronomique moderne. C'est le P. Secchi qui a analysé par la spectioscopie la composition chimique du soleil.

—Jeudi dernier, à Montréal, MM. Dowd et Toupin célébraient leurs noces d'or, à l'église Saint-Patrice. Cette imposante cérémonie avait attiré une foule énorme, empressée de rendre un solonnel hommage à ces deux respectables prêtres qui l'un depuis trente-sept ans, l'autre depuis vingt ans ont passé leur vie dans cette paroisse en faisant le bien.

—Le Pape a adressé au président Grévy une longue lettre autographe dans laquelle il le remercie des présents qu'il lui a envoyés à l'occasion de son jubilé, et où il exhorte la France a adopter une politique de tolérance et de paix religieuse.

—Mercredi, le 3 juin, aura lieu la consécration de la nouvelle église de Longueil, un des plus beaux temps de tous le diocèse de Montréal.

—La nouvelle suivante que nous donnons sous toute réserve, nous est transmise par le télégraphe :

Le Rév. Père Lefebvre, O.M.I., va être nommé co-adjuteur de Sa Grandeur Mgr Taché.

PERSONNEL.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. S. M. Barré, l'éminent professeur d'insdustrie laitière, est de retour au milieu de nous. Le département de l'agriculture s'est de nouveau assuré de ses services pour donner des conférences par toute la province.

M. L. T. Prud'homme, du département des postes, est parti vendredi dernier pour un voyage de quelques semaines dans sa famille à Saint-Jérome, Qué.

M. le Dr Fiset, député de Rimouski aux communes, était en promenade, dimanche et lundi, chez son beau-frère, M. le Dr. Lambert.

M. Antonio Prince et M. Chs. L. Shaw ont formé une société légale à Edmonton, T. du N.-O.

M. P. A. Gratton, ci-devant de la maison Alexander, est parti mardi avec M. Munro, son beau-père, et sa femille pour aller demeurer à San-Diego, Californie.

M. L'abbé P. Pelletier, le dévoué curé de Saint-Joachin de LaBroquerie était en cette ville hier pour affaires concernant l'école de sa paroisse.

Melle Angélina Perrault, fille de M. James Perrault, de cette ville, est partie pour Montréal dimanche afin de suivre un traitement spécial pour la guérison de sa vue qui est très faible.

Le lieutenant-colonel William Osborne Smith, de Winnipeg, est mort subitement ces jours derniers en Angleterre où il était en promenade. M. Smith etait candidat dans le comté de Morris aux dernières elections générales de la province.

Il nous a fait plaisir d'avoir la visite de M. Auguste L. Lavery, fils de M. Isaac Lavery, de Saint-Charles, Man. M. Lavery demeure à Port-Arthur depuis quatre ans où il a un magasin de confiseries et une boulangerie.

Une Sœur de la Charité, Sœur Beaudin, parente du Rév. Père Beaudin curé de Portage-du-Rat, est arrivée dimanche à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité, de cette ville. Pleine de ce courage que peut seul donner la consécration d'une vie entière au service de Dieu, cette religieuse se rend aux missions de l'Athabaska. Elle doit se remettre en route incessamment pour sa lointaine destination.

M. l'abbé Messier, le tout dévoué vicaire de cette paroisse, partira dimanche soir pour Montréal où il doit rencontrer Mgr l'Archevêque, de Saint-Boniface et avec lequel il reviendra dans trois semaines environ.

Sa Grandeur quoique bien mieux n'est pas encore parfaitement rétablie.

M. A. E. Forget, greffier du conseil des Territoire du Nord-Ouest, Régina, est partie avec Madame Forget pour eller passer quelques semaines à Montréal.

Le Rév. Père Lessmann l'un des visiteurs de RR. PP. Jésuites est actuellement au Collège de Saint-Boniface. Le Rév. Père Fleck l'accompagne.

M. H. F. Despars est revenu de la province de Québec.

M. Jules Royal, fils de l'hon. M. Royal, est allé à Montréal en promenade.

La nouvelle Beurrerie de M. Chs. George Caron, St. Charles.

M. Charles Geo. Caron, de Saint-Charles, qui a remporté trois premiers prix pour le beurre, à la dernière exposition provinciale, cherche à améliorer davantage la qualité de ses produits de laiterie. Il a récemment construit une nouvelle laiterie, avec glacière, chambres froides, etc. M. Barré, professeur d'industrie laitière pour cette province, vient de passer quelques jours chez M. Caron pour l'initier aux secrets de l'art de la fabrication du beurre par la méthode centrifuge. M. Caron est un homme intelligent et soigneux et nous applaudissons à ses succès. Il produit aujourd'hui des beurres superfins.

SUPPLEMENT "LE MANITOBA."

26 MAI 1887.

LES ESTIMATIONS.

Telles que présentées à la Chambre, vendredi dernier, par l'Hon. A. A. C. LaRivière, trésorier-provincial, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888.

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil de la Province, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-huit et pour d'autres fins en rapport avec le service public.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :

Attendu qu'il appert par le message de Son Honneur l'Honorable James Cox Aikins, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Manitoba, et par les états estimatifs qui accompagnent le dit message, que les montants ci-après mentionnés dans la cédule du présent acte, sont requis pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil de cette province et du service public d'icelle et pour d'autres fins, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

A ces causes, qu'il plaise à Votre Majesté, qu'il soit décrété, et il est, par le présent acte, décrété par Sa Très-Excellente Majesté la Reine, par et de l'avis et du consentement de l'Assemblée Législative de Manitoba, ce qui suit :

1. Une somme qui ne dépassera pas en tout cinq cent soixante-et-six mille cent quinze piastres et soixante-et-quinze centins ($566.115.75) sera prise et appropriée sur et à même le fonds consolidé du revenu de la province de Manitoba, pour défrayer les différentes dépenses du gouvernement civil et du service public de cette province ou autrement, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-huit, tel qu'énumérées dans la Cédule A annexée au présent acte, et pour d'autres fins y mentionnées.

2. Des comptes détaillés de toutes sommes d'argent dépensées sous l'autorité du présent acte, seront déposés devant l'Assemblée Législative de cette Province, à sa prochaine session.

3. Il sera rendu compte de l'emploi légitime de toutes les sommes d'argent dépensées sous l'autorité du présent acte, en la manière et selon la forme qui seront indiquées :

CÉDULE "A."

LÉGISLATION.

MEMBRES.

Indemnités	$21,000 00		
Frais de route	550 00		
		21,550 00	

SALAIRES

Orateur	$1,000 00		
Greffier de la Chambre	800 00		
Asst. "	100 00		
Greffier en loi	1,200 00		
Secrétaire privé du Lieutenant-Gouverneur	600 00		
Imprimeur de la Reine	500 00		
Six clercs sessionnels	1,200 00		
Sergent-d'armes	300 00		
Assistant sergent d'armes	100 00		
Messagers	450 00		
Pages	100 00		
		6,350 00	

DÉPENSES.

Papeterie	$1,200 00		
Frais de poste et télégraphe	400 00		
Meubles et fournitures	200 00		
Dépenses incidentes	200 00		
		2,100 00	

IMPRESSIONS, ANNONCES, ETC.

Impression des statuts	$4,000 00		
Impression des journaux	1,500 00		
Impression des documents de la session et rapports des départements	3,000 00		
Impressions des votes et délibérations	1,000 00		
Impressions des ordres du jour.	350 00		
Impression des bills publics et privés	2,500 00		
Traduction	1,800 00		
Annonces concernant les bills privés	400 00		
Imprévu	500 00		
		15,050 00	

BUREAU DE L'AUDITEUR.

SALAIRES.

Auditeur Provincial et Comptable de la Chambre	$1,800 00		
Assistant auditeur Provincial	1,200 00		
		3,000 00	

DÉPENSES.

Impressions	$ 150 00		
Papeterie	75 00		
Livres	75 00		
Dépenses incidentes	50 00		
		350 00	

BIBLIOTHÈQUE.

SALAIRES.

Bibliothécaire	$ 1,100 00		
Assistant bibliothécaire	800 00		
		1,900 00	

DÉPENSES.

Magazines, revues et journaux.	$ 500 00		
Livres	500 00		
Reliure	200 00		
Impressions et papeterie	75 00		
Fret, express et frais de poste	150 00		
Archives et documents rares	200 00		
Dépenses imprévues	100 00		
		1,725 00	
			52,025 00

CONSEIL EXÉCUTIF.

SALAIRES.

Président	$1,000 00		
Greffier	1,200 00		
Secrétaire privé	1,200 00		
Clerc des archives	1,000 00		
		4,400 00	

DÉPENSES.

Impressions et papeterie	$ 150 00		
Frais de poste	75 00		
Télégraphe	100 00		
Dépenses imprévues	100 00		
Enumérateurs	5,000 00		
		5,425 00	
			9,825 00

DÉPARTEMENT DU TRÉSORIER PROVINCIAL.

SALAIRES.

Trésorier Provincial	$3,000 00		
Sous-trésorier	2,000 00		
Commis	400 00		
		5,400 00	

DÉPENSES.

Impressions, papeterie et blancs de chèques	$400 00		
Frais de poste et dépenses incidentes	300 00		
Télégraphe et téléphone	250 00		
Meubles et fournitures	50 00		
		1,000 00	

DIVERS

Intérêt	$3,000 00		
Remboursements	1,000 00		
Dépenses imprévues	1,000 00		
		5,000 00	

SUBVENTIONS.

Associations de tir	$250 00		
Société historique et scientifique	250 00		
		500 00	

SUBVENTIONS SPÉCIALES A L'OCCASION DU JUBILÉ.

Winnipeg General Hospital	$5,000 00		
Hôpital Général, St. Boniface	2,000 00		
		7,000 00	
			18,900 00

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA PROVINCE.

Premier clerc	$1,200 00		
Livres blancs et formules	300 00		
		1,500 00	
			1,500 00
			$82,250 00

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE-PROVINCIAL ET COMMISSAIRE DES CHEMINS DE FER.

Branche du Secrétaire Provincial.

Secrétaire Provincial et commissaire des chemins de fer	$3,000 00		
Sous " "	2,000 00		
Clerc des archives	900 00		
Clerc de la papeterie	850 00		
		6,750 00	

DÉPENSES.

Impressions et papeterie	$ 200 00		
Frais de poste et télégraphe	250 00		
Dépenses incidentes	250 00		
Paperie d'emballage	150 00		
Révision des listes des votants	1,000 00		
		1,850 00	
Gazette de Manitoba		4,000 00	

SNBVENTIONS POUR FINS D'ÉDUCATION.

Ecoles publiques	$73,000 00		
Université de Manitoba	2,000 00		
		75,000 00	
			87,600 00

Branche du Commissaire des chemins de fer.

SALAIRES.

Clerc de la correspondance	$1,100 00		
Messager	540 00		
Impressions et papeterie	150 00		
Frais de poste et télégraphe	400 00		
Dépenses incidentes et imprévues	250 00		
		2,440 00	

INTÉRÊT.

Int. sur oblig. M. & H.B.R. & N.Co	$12,950 00		
" M. & N.W.R.R. Co	40,000 00		
" M & S.W.Col.R.Co	45,600 00		
		98,550 00	
			100,990 00

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DES STATISTIQUES ET DE LA SANTE.

SALAIRES.

Ministre	$3,000 00		
Premier clerc	1,200 00		
Comptable	1,200 00		
Clerc des statistiques agricoles (à être remboursé par le gouvernement fédéral)	1,100 00		
		6,500 00	

DÉPENSES.

Impressions et papeterie	$800 00		
Frais de poste	250 00		
Télégraphe et téléphone	400 00		
Dépenses incidentes	250 00		
Bureau	50 00		
Imprévu	200 00		
		1,950 00	

AGRICULTURE.

Sociétés d'Agriculture de Divisions Electorales	$6,000 00		
Statistiques agricoles (à être remboursé par le gouvernement fédéral)	1,400 00		
Destruction des mauvaises herbes	1,000 00		
Maladies des animaux	5,000 00		
Service météorologique	300 00		
Instruction sur la laiterie	1,500 00		
Subvention spéciale à une société agricole	100 00		
		15,300 00	

STATISTIQUES.

Enregistrement des statistiques vitales	$500 00		
Pour tables de vieux régistres d'église	250 00		
		750 00	

SANTÉ PUBLIQUE.

Hôpitaux, etc	$10,730 75		
Administration de la santé	1,500 00		
		12,230 75	

DIVERS.

Protection du gibier	$ 300 00		
Licences de mariage	2,500 00		
Administration des licences de mariage	200 00		
Immigration	7,500 00		
		10,500 00	

ASILE DES ALIÉNÉS.

Personnel.

Surintendant médical	$1,800 00		
Econome	1,000 00		
Matrone	450 00		
Premier gardien	600 00		
Fermier	500 00		
Gardiens (6)	2,160 00		
Gardiennes (3)	720 00		
Messager	240 00		
Cuisinier	300 00		
Assistant cuisinier	240 00		
Lavandières (2)	480 00		
		8,590 00	

Dépenses.

Drogues et médecines	$ 350 00		
Subsistance	8,250 00		
Habillements	1,500 00		
Literie	200 00		
Meubles et fournitures	500 00		
Blanchissage et nettoyage	350 00		
Dépenses incidentes	500 00		
Télégraphe	60 00		
Papeterie, impressions et frais de poste	200 00		
		$11,910 00	

Ferme, étables et animaux.

Provisions, semences, etc	$900 00		
Instruments aratoires	400 00		
Cheval de service	200 00		
		1,500 00	
			69,230 75

DÉPARTEMENT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL.

DÉPARTEMENT.

Procureur-Général	$3,000 00		
Sous-Procureur-Général	2,000 00		
Comptable et clerc	1,200 00		
Second clerc	400 00		
Clerc extra	600 00		
Dépenses incidentes	250 00		
Téléphone et télégraphe	150 00		
Papeterie, frais de poste et express	350 00		
Dépenses de voyages	500 00		
		8,450 00	

BUREAUX DE TITRES DES TERRAINS.

Régistraire-Général	$2,500 00		
Sous-Régistraire-Général	1,800 00		
Examinateurs	1,600 00		
"	1,600 00		
"	1,600 00		
Comptable	1,200 00		
Dessinateur	1,200 00		
Clerc grossoyeur	900 00		
Messager	300 00		
Papeterie, impressions et dépenses incidentes	600 00		
Frais de poste et express	60 00		
Téléphone et télégraphe	50 00		
Dépenses imprévues	150 00		
		13,560 00	

COMMISSION MUNICIPALE.

Commissaire	$2,500 00		
Premier clerc	1,500 00		
Auditeur No. 1	1,200 00		
Auditeur No. 2	1,200 00		
Téléphone et télégraphe	50 00		
Frais de Poste	100 00		
Dépenses contingentes	50 00		
Impressions et papeterie	150 00		
Dépenses de voyage	1,000 00		
Imprévu	100 00		
		$7,850 00	

BANC DE LA REINE

Maitre et Arbitre	$2,000 00		
Protonotaire	2,000 00		
Régistraire	1,800 00		
Sous-protonotaire	1,500 00		
Sous-greffier des records et des brefs	900 00		
Sous-greffier de la Couronne et des plaidoyers, Centre	1,000 00		
do do ouest	1,000 00		
Greffier des affaires de chambre.	900 00		
Clercs surnuméraires	400 00		
Crieur et interprête	600 00		
Papeterie et formules	500 00		
Sténographie	1,800 00		
Frais de poste et dépenses incidentes	50 00		
		$14,450 00	

REPEATED

COUR DE VÉRIFICATION.

Régistraire et greffier	$1,800 00	
Papeterie, impressions et dépenses incidentes	30 00	
		$1,830 00

COURS DE COMTÉ.

Greffier, C. de Comté de Selkirk	$1,200 00	
Sous-greffier, do do	600 00	
Impressions et papeterie	200 00	
Frais de poste et dépenses incidentes	50 00	
		$2,050 00

COUR DE POLICE.

Magistrat de police, Winnipeg	$1,500 00	
do Port-la-Prairie	250 00	
do St. Andrews	250 00	
Greffier, C. de police, Winnipeg	600 00	
Papeterie et dépenses incidentes	100 00	
		$2,700 00

POLICE PROVINCIALE.

Chef de la Police Provinciale	$1,500 00	
Sergent	900 00	
Constable	800 00	
Constable	800 00	
Constable	800 00	
Dépenses spéciales	500 00	
Voyages	500 00	
Frais de Poste et dépenses incidentes	100 00	
Téléphone	45 00	
		$5,945 00

DIVERS.

Entretien du Palais de Justice	$8,000 00		
do de la Prison	2,500 00		
Officiers de la do	7,000 00		
Honoraires du Shérif	2,500 00		
do des constables	1,500 00		
Jurés et jurys	8,000 00		
Causes et poursuites de la couronne	2,000 00		
Enquêtes des coroners	400 00		
Témoins de la couronne	3,000 00		
Transferts de bureau d'enregistrement	600 00		
Impressions	2,000 00		
		$37,500 00	
			$94,335 00

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

SALAIRES.

Ministre	$3,000 00	
Sous-ministre	2,000 00	
Secrétaire	1,200 00	
Comptable	1,200 00	
Second clerc	300 00	
		$7,700 00

DÉPENSES.

Impressions	$150 00	
Papeterie, matériel de dessin, etc	300 00	
Frais de poste	125 00	
Dépenses incidentes	150 00	
Télégraphe	150 00	
Téléphone	45 00	
		$920 00

ENTRETIEN DES BATISSES DE L'ASSEMBLÉE ET DES DÉPARTEMENTS.

Eau	$ 650 00	
Eclairage	800 00	
Chauffage	2,800 00	
Provisions d'écurie	350 00	
Assurance	350 00	
		4,950 00

ENTRETIEN DES BUREAUX, RUE LOMBARD.

Eau	$ 25 00	
Eclairage	20 00	
Chauffage	200 00	
Dépenses incidentes	50 00	
Assurances	100 00	
Messager et gardien	420 00	
		815 00

ENTRETIEN DU BUREAU DE L'ÉDUCATION ET DES TITRES DE TERRAINS.

Eau	$ 250 00	
Eclairage	25 00	
Chauffage	500 00	
Dépenses incidentes et gardien	150 00	
Assurance	200 00	
Assurance sur chaudières à vapeur	20 00	
		1,145 00

ENTRETIEN DE L'ASILE.

Eau et glace	$ 75 00	
Eclairage	200 00	
Chauffage	1,750 00	
Dépenses incidentes, réparations, etc	500 00	
Mécanicien et gardien	500 00	
Chauffeur	240 00	
Assurance sur bâtisse	180 00	
Assurance sur chaudières, etc	50 00	
		3,595 00

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Jardinier	$ 600 00	
Mécanicien et asst. jardinier	420 00	
Massager, etc	300 00	
Meubles, réparations, etc	200 00	
Chauffage	900 00	
Eclairage	500 00	
Eau et glace	300 00	
Impressions et annonces	75 00	
Papeterie, frais de poste et télégraphe	250 00	
Dépenses incidentes, graines, plantes, etc	100 00	
Téléphone	45 00	
Assurance	200 00	
Terrains, érection et réparations de bâtisses, plantation d'arbres, etc	150 00	
		4,040 00

ENTRETIEN DU PALAIS DE JUSTICE, WINNIPEG.

Chauffage	$1,750 00	
Dépenses incidentes	300 00	
Eau et glace	50 00	
Eclairage	400 00	
Mécanicien et gardien	600 00	
Femme de charge	200 00	
Chauffeur	240 00	
Téléphone	45 00	
		3,585 00

COMPTE DE CONSTRUCTION, PALAIS DE JUSTICE, WINNIPEG.

Appareil d'éclairage au gaz	350 00	

ENTRETIEN DE LA PRISON, WINNIPEG.

Chauffage	1,400 00	
Dépenses incidentes	100 00	
Eclairage	100 00	
		1,600 00

ENTRETIEN DU PALAIS DE JUSTICE ET PRISON, PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Chauffage	400 00	
Eau et glace	25 00	
Dépenses incidentes	50 00	
Gardien	300 00	
Eclairage	25 00	
		800 00

ENTRETIEN DU PALAIS DE JUSTICE ET DE LA PRISON, BRANDON.

Chauffage	1,500 00	
Eau et glace	25 00	
Dépenses incidentes	100 00	
Mécanicien et gardien	480 00	
Eclairage	75 00	
		2,180 00

VOUTE DE SURETÉ POUR LE BUREAU DES TITRES DE TERRAINS	2,500 00
VOUTE DE SURETÉ POUR BATISSES DU PARLEMENT	1,500 00

MESSAGER ET AUTRES EMPLOYÉS INFÉRIEURS.

Messager en chef	$600 00	
Assistant messager	550 00	
Homme de cour	550 00	
Mécanicien et gardien	700 00	
Chauffeur	480 00	
Gardien de nuit et jardinier en été	600 00	
Femme de charge	300 00	
Contre-maître charpentier	700 00	
		4,480 00

ASILE DES LUNATIQUES.

Nouvelle aile	25,000 00

BATISSE DE LA LÉGISLATURE ET DES DÉPARTEMENTS.

Préparatifs pour la session	$350 00		
Meubles, etc	800 00		
Terrains et dépendances	500 00		
		1,650 00	
ADDITIONS, CHANGEMENTS ET RÉPARATIONS AUX BATISSES DU GOUVERNEMENT		4,000 00	
IMPRÉVU		1,000 00	
DRAINAGE		25,000 00	
INSPECTIONS, RAPPORTS, ARPENTAGES GÉNÉRAUX, CARTES ET DESSINS		4,600 00	
ANNONCES ET IMPRESSIONS		400 00	
PONTS ET TRAVAUX PUBLICS		30,000 00	
			131,710 00
Total			$566,115 75

ESTIMATIONS de la Province de Manitoba pour l'année fiscale finissant le 30 Juin 1888.

REVENU.

Subside	$455,359 81	
Subside, arrérages	41,537 73	
Subvention du Gouv. Fédéral pour 1886 dans l'affaire des Statistiques Agricoles	2,500 00	
Amendes	2,500 00	
Honoraires	500 00	
Gazette de Manitoba, annonces, souscriptions et vente	5,000 00	
Statuts, vente	200 00	
Timbres de loi	18,000 00	
Bills privés	1,200 00	
Licences pour vente de boissons	18,000 00	
Licences de mariage	2,500 00	
Bureaux d'enregistrement	200 00	
Bureaux des titres	12,000 00	
Garde des lunatiques	15,000 00	
Terres de la Province	12,000 00	
Remboursement du Bureau Judiciaire Central	7,210 00	
Remboursement de paiements faits comme aides aux chemins de fer	98,550 00	
Remboursements généraux	3,000 00	
Municipalité d'Arthur, remboursement	700 00	
Municipalité de Medora, remboursement	700 00	
Intérêt	4,000 00	
		$700,657 54

Choses et Autres.

—Chs Schiller, greffier de la Couronne mort dernièrement à Montreal a laissé une fortune de cent mille piastres (100,000) dont cinquant (50,000) mille sont leguées à sa fille unique Mde Dr V. A. Clement, de St.-Guillaume, le reste est divisé entre ses sœurs et les communautés religieuses.

—L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a eu lieu à Montreal, il y quelque jours.

Le rapport annuel offre un état de compte qui parle avec grande faveur de l'administration du chemin. L'election des nouvaux directeurs a donné le resultat suivant :

Sir George Stephen, M. W. C. Van Horne, sir Donald A. Smith, K. C. M. G. M. P. M. Richard, B. Augus, Montreal ; M. Edmond B. Osler, Toronto, M. Sandford Fleming, C. E. C. M. G. Ottawa ; honorable George Kirkpatrick, M. P. Kingston ; M. R. V. Martinsen, Amsterdam et New-York ; honorable W L. Scott, Erie, Pa ; M. Geo. R. Harris (de MM. Blake Bros & Co), Boston ; honorable Levi P. Morton, M. Richard, J. Cross, (de MM. Morton, Bliss & Co), New-York.

Sir George Stephen a ete subsequemment élu president et M. W. C. Van Horne, vice-president.

—M. Bonaparte Wyse, déjà actionnaire pour un fort montant dans la Compagnie du Ranche de la Montagne des Bois, vient de souscrire à de nouvelles actions s'elevant à $20,000.

—La *Gazette du Canada* du 14 courant contient les nominations suivantes :

Hon. J. J. C. Abbott, senateur pour le collége electoral d'Inkerman ; l'honorable Pierre Fortin, senateur pour le collége electoral de Kennebec : M. Davies, de Windsor, Ont., inspecteur en chef des distilleries ; Marc Curry, de Windsor, N. E., agent des banques d'Epargnes federales à cet endroit ; W. J. Elynn, de London, préposé au debarquement des marchandises ; N. Goodman, de Parkville, officier reviseur pour le district electoral de Middlesex-Nord.

—Le *Travailleur* de Worcester, rapporte que plus de 1,000 canadiens-français de differents points des Etats de la Nouvelle-Angleterre, doivent reprendre à l'automne le chemin du Canada et venir se fixer dans les cantons du Nord.

—Les directeurs de la Banque de Montréal viennent de publier leur rapport annuel.

Les profits nets de cette institution pour l'année terminee le 30 avril dernier, ont ete de $1,520,195.

Un dividende de cinq pour cent a été payé le 1er decembre dernier et un dividende semblable est payable le 1er juin prochain, ainsi qu'un bonus de deux pour cent, en tout $1,440,000.

Ces résultats accusent une augmentation de $54,219 sur les profits de l'année dernière et de $127,079 sur ceux de 1885.

A pareille époque, l'an dernier, les actions de la banque etaient cotees à 216 : elles le sont aujourd'hui à 242.

—De l'*Indépendant*, de Fall River :

"Des Canadiens nous arrivent en très grand nombre du Canada. Dans tous les centres industriels des familles, viennent chercher de l'ouvrage. Malheureusement, le personnel de presque tous les ateliers est au complet, et les émigrants sont obligés d'attendre longtemps, de faire la concurrence aux autres, et souvent, de vivre a leurs dépens. De sorte que si l'on regarde la question au point de vue des Canadiens des Etats-Unis, l'immigration canadienne n'est pas, au moins pour le moment, à l'avantage de nos colonies.

—Les planteurs de plusieurs comtes de la Caroline du Sud sont considérablement inquiets par suite de la découverte d'une conspiration qui se trame par les nègres travaillant sur leur terres. Vers le premier juin, tous les nègres ont l'intention de se mettre en grève et de refuser de travailler jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une augmentation de gages et des loyers moins eleves.

—Le trésorier de la cité de Montréal donne le relevé suivant de la valeur des propriétes exemptes de taxes municipales :

Eglises catholiques $4,463,000, églises protestantes, $1,283,500 ; institutions catholiques $4,464,690 ; institutions protestantes, $1,289,100 ; presbytères catholiques, $279,500 ; presbytères protestants $212,200 ; propriétes de la corporation $4,336,550 ; proprietes du gouvernement $2,419,500, exemptions spéciales pour le quartier d'Hochelaga $772,500 ; total $16,519,490.

—La *Minerve* annonce que M. F. Tassé, rédacteur de la *Minerve*, doit publier sous peu un volume intitulé "Les Deux Frances."

Nouvelles d'Europe

—On mande de Paris que le conseil d'Etat a rejeté l'appel des princes d'Orléans au sujet du décret les expulsant de l'armée. Il a fait droit, par exemple, à l'appel du prince Murat, compris dans la même expulsion.

—L'*Invalide russe*, journal officiel du ministère de la guerre, vient de publier un relevé de l'effectif de l'armée russe à la date du 1er janvier 1887. Cette armée comptait à cette epoque 824,762 soldats et 30,655 generaux et officiers. Les troupes de la réserve représentaient un effectif de 1,600,815 hommes ; la milice du premier appel comptait 2,160,000 hommes. Dans ces chiffres ne figurent pas les régiments finlandais.

—Par la convention conclue entre l'Angleterre et la Turquie, les anglais devront evacuer l'Egypte d'ici à trois ans. Si après ce temps, des troubles éclataient encore dans le pays, l'Angleterre et la Turquie l'occuperont de nouveau conjointement ou separement, suivant qu'il aura été convenu entre elles. Il ne sera permis à aucune autre puissance d'intervenir dans les affaires egyptiennes.

—La vente des diamants de la couronne, à Paris a rapporté hier, environ £63,560. Dans le nombre se trouvait le fameux Régent qui fut adjugé à £7,040.

—Le cardinal Simeoni a été chargé par Sa Sainteté d'enjoindre à l'Episcopat Irlandais se tenir soigneusement à l'ecart des agitations politiques.

—Si la France mobilise son armée, l'Allemagne en fera autant, à ce que l'on a appris aux bureaux du ministère de la guerre allemand. Des ordres ont été donnés en consequence pour accélérer le transport des troubles à la frontière pour être prêt à tout événement. Aucunes mesures speciales n'ont été prises. On calcule que le plan du géneral Boulanger ne peut être mis à execution avant le mois d'octobre.

—La statistique de la population de l'Alsace-Lorraine annonçait au 13 décembre 1880 un chiffre de 1,566,670 habitants. Le recensement de 1885 n'indique plus que 1,563,145 habitants, soit une diminution de 0,22 par cent sur celui de 1880. Pourtant l'excedent des naissances sur les décès, pendant la même periode est de 55,000 âmes. Le chiffre de 1885 devrait donc être de 1,621 670 au lieu de 1,563,145. Il y a une différence de 58,525, qui ne peut être expliquée que par l'emigration. Ainsi donc, en dépit des mesures prises par le gouvernement allemand, l'émigration a représenté, pendant la période 1880-1885, les 3,73 par cent de la population, c'est-à-dire *cinq fois le contingent miliiaire annuel.*

—Les dépêches nous apprennent que le ministère Goblet a été défait sur la question du budjet, par un vote de 275 contre 259.

Le rapport du comité du budjet demandait une réduction dans les prévisions budgétaires soumises par le gouvernement.

Après que le rapport du comité fut lu à la chambre, M. Dauphin, ministre des finances, déclara que si le gouvernement avait réussi à rétablir l'équilibre dans les finances, c'était au moyen de taxes sur le revenu et les alcools, et que dans les prévisions budgetaires il avait fait tous les retranchements possibles.

M. Rouvier lui répondit alors en disant que la commission ne pouvait accepter les propositions du gouvernement d'augmenter la taxe et les depenses. Après une discussion assez orageuse de part et d'autre, le vote fut pris et le gouvernement s'est trouvé en minorité de 16 voix, composée entièrement de républicains.

En conséquence, le gouvernement obligé, malgré lui, de se retirer a annoncé par la bouche du premier ministre qu'il allait se demettre.

La resignation a été acceptée par le président Grevy. .

Affaires Municipales.

MUNICIPALITÉ DE SAINS-BONIFACE.

Séance du conseil de la municipalité tenue samedi le 14 mai 1887.

Présents : M. V. Mager, préfet au fauteuil et MM. les conseillers Guay, Béliveau, McQuaid, Inglehart, S. Carrière et Lavoie.

Le sec.-trésorier donne lecture des lettres et communiqués et dépose sur la table le rapport de l'auditeur municipal et son acte de cautionnement pour 1887.

Proposé par le cons. Béliveau appuyé par le cons. Guay que les comptes snivants soient acceptés : bureau de poste $6.28 , A. H. Menzies $16.00. Agréé.

Proposé par le cons. Guay appuyé par le cons. McQuaid que la reclamation de l'hon. M. Girard soit rejetée. Agréé.

Proposé par le cons. Guay appuyé par le cons. McQuaid qu'en réponse à la demande de M. D. A. Ross, le sec.-trésorier recoive instruction de lui écrire que le conseil fera construire sous peu un pont sur le chemin de section. Agréé.

Proposé par le cons. McQuaid appuyé par le cons. Lavoie que le cons. Béliveau soit exonéré de tout blâme au sujet de taxes payées à lui par la succession McKay.

Il est proposé en amendement par le cons. Guay, appuyé par le cons. Carrière qu'avant d'exonérer M. Béliveau de tout blâme qu'il soit tenu de foire une déclaration sous serment comme quoi l'argent perçu a été déposé pour des fins municipales.

L'amendement étant mis aux voix, votent pour les cons. Guay et Carrière et contre les cons. McQuaid, Lavoie et Inglehart.

La motion principale est mise aux voix et emportée sur la même divisiou.

Proposé par le cons. Beliveau appuyé par le cons. Guay que le rapport de l'auditeur municipal pour 1886 soit accepté et que le préfet reçoive instruction de remettre au sec.-trésorier son acte de coutionnement pour 1886. Agréé.

Proposé pas le cons. McQuaid appuyé par le cons. Lavoie que M. le préfet et les cons. Beliveau et Guay soient délégues pour faire valoir auprès du conseil de ville les raisons pour obtenir une extensions de temps pour le paiement de la balence due à la ville. Agréé.

Après s'être formé en cour de révision et entendu quelque plaintes.

La séance est levée.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 26 courant, Madame Romuald Guilbault, un fils.

—En cette ville, le 18 courant, la Dame de M. Roger Marion, M.P.P., une fille.

En cette ville, le 12 courant, Madame Pierre Grenon, un fils.

En cette ville, le 20 courant, Madame Henri Corbeil, un fils.

A Lorette, le 20 courant, Madame Napoléon Prince, un fils.

—En cette ville, le 23 courant, Madame John Bédard, un fils.

—A Lorette, le 8 courant, Madame Octave Prince, une fille.

—A Lorette, le 15 courant, Madame Joseph Lagimodière, un fils.

—A Saint-Joachin de LaBroquerie, la semaine dernière, Madame Hormisdas Granger, un fils.

—En cette ville, le 15 courant, Madame Jean-Baptiste Poirier, un fils.

MARIAGE.

—A Saint-Jochain-de La Broquerie, par M. l'abbé Pelletier, curé, M. Elie Henri, à Dame Veuve Octave Fortin.

DECES.

—A Saint-Pie, Man., le 9 courant, à l'âge de 4 mois, Zacharie-Joseph-Origène, enfant de M. Hector L. Auger, instituteur.

Le *Courrier de Louiseville* est prié de reproduire.

—En cette ville, le 25 courant, à l'âge de 29 ans, Elmire Beaupré, épouse de M. J. Demmick.

Au Fort-Rouge, le 22 courant, à l'âge, de 3 ans, Marie-Azilda, enfant de M. Ferdinand Plante.

—En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 7 mois, Liguori, enfant de M. L. A. E. Rousseau.

Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, DIMANCHE, le 29 MAI courant, à l'issue de la grand'messe, à l'Hôtel-de-Ville, pour déterminer la nature de la célébration qui doit avoir lieu cette année et pour procéder à la formation des différents comités pour l'année courante.

Daté en la ville de Saint-Boniface, ce vingt-quatrième jour de mai 1887.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire A. St.-J.-B. de M

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

AVIS.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a décidé et résolu que le Rôle d'Evaluation de 1886 soit adopté comme Rôle d'Evaluation de 1887, sujet à la révision tel que pourvu par l'Acte Municipal de 1886.

Avis est aussi donné que le Conseil doit se former en Cour de Révision, mercredi, le quinzième jour de Juin 1887, à 1 heure P.M., à la maison d'école, Lorette Centre, afin de prendre en considération les plaintes qui pourraient être portées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26ème jour d'Avril 1887.

Par ordre du Conseil,

L. E. MARTEL,
Evaluateur.

2i 19,5,87

Chronique Locale.

—Assemblée de la Brigade de Secours demain soir.

—Samedi, veille de la Pentecôte est un jour de jeûne d'obligation

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche, à l'hôtel de ville, afin de former les comités, etc.

—Un concert sacré sera donné à la cathédrale dans quelque temps au profit du nouvel hôpital de Saint-Boniface.

—Exercice du cœur de la cathédrale demain soir. Tous les membres sont priés d'être présents pour communication importante qui devra leur être faite.

—Le service anniversaire de feu Marguerite Monette-Bellehumeur, épouse de feu Louis Riel, a été chante à la cathédrale lundi matin.

—M. François Gingras a achete la propriété de M. Thos Spence, coin des rues Notre-Dame et du Collége, pour la somme de $1,000 00.

—Le montant total perçu par la vente de terrains situés dans la municipalite de Saint-Norbert, pour arrerages de taxes, s'est éleve à $1,949.25. Cette vente etait conduite par M. G. T. Landry, secrétaire-trésorier de la municipalité.

—L'on a commencé a travailler à l'organisation du grand bazar qui doit se faire en octobre prochain au profit de l'hôpital. Déjà plusieurs de nos charitables dames et demoiselles sont à l'œuvre. Madame Royal est la présidente de ce bazar.

—Le pont Saint-Boniface a ete ouvert pour la première fois mardi afin de laisser passer l'*Alice Sprague* qui remontait la rivière avec un certain nombre d'excursionnistes. Ce petit bateau doit voyager cet eté entre Winnipeg et Emerson.

—La vente pour arrérages de taxes de terrains situés dans la ville a eu lieu mardi, le 17, sous la présidence de M. J. E. P. Prendergast, secrétaire-trésorier. La somme de $284,40 a eté payé avant la mise à l'enchère et le produit de la vente a ete de $1,575.44 : total, $1,864.84.

—Billy Hawkins, pugiliste bien connu de cette ville, vient de se rencontrer aux environs de Montreal avec Gilmore passé maitre lui dans l'art de jouer du poing. Malgré sa renommée, après avoir passe deux heures à recevoir et à donner des coups, Hawkins l'a étendu sur le carreau d'où il ne put se relever. *Sic transit gloria mundi.*

—L'on est actuellement occupé à travailler à l'embellissement du cimetière : les allées se dessinent, les tombes sont bordées de verdure et les fleurs qui couvrent nombre d'entre elles disent que le souvenir de ceux qui sont dans le champ du repos est vivace au cœur de ceux qu'ils ont quittés.

—Les membres de la congrégation de la Sainte-Vierge du Collége de Saint-Boniface sont allés en pélérinage mardi matin à l'église de l'Immaculee Conception, Winnipeg. Le Rév. Père Lessmann, S.J., célebra la sainte messe et M. l'abbe Cherrier, curé de l'Imaculée Conception, adressa aux élèves une jolie allocution de circonstance.

—Le chef de police de Winnipeg, M. McRae, a été blessé à la jambe mardi soir en opérant l'arrestation d'un voleur de bestiaux sorti tout dernièrement du penitencier. Ce vaurien du nom de Joe Fant, en arrivant à la station de police a échappé à M. McRae et pour ne point se faire poursuivre lui a tiré un coup de pistolet.

—La compagnie de transport *The Winnipeg & Western Transportation Co.* vient de fixer le tarif suivant pour la saison :—Passage entre Battleford et Winnipeg aller ou revenir, $20.00 cabine, et $15.00 pont ; marchandises, par 100 lbs.,$2.60 ; farine, par poche, $1.75 ; lard fumé, par 100 lbs., $1.80. Les prix pour Edmonton sont :—passage, cabine, $30.00 ; pont, $20.00 ; marchandises par 100 lbs., $2.90 ; farine, par poche, $1.80 ; lard fumé, par 100 lbs, $2.25,

—Plusieurs contribuables demeurant dans la partie est des rues Auber et LaVérendrye se plaignent que dans le voisinage immédiat de leurs résidences, l'on ne cesse d'entasser les immondices de toute nature. Puisqu'il y a une voirie pour la ville, tous, sans exception, devraient être contraints d'y aller déposer les vidanges, etc., et, de plus, pour la santé publique, il nous semble qu'il serait tout-à-fait nécessaire de faire disparaître du voisinage des habitations ces amas de débris de tous geures.

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

17 mai—Les semailles dans cette localité et les environs sont terminées. Le grain qui a commencé à lever a la plus belle apparence.

—Parmi les nombreux colons canadiens-français arrivés ici depuis le printemps nous remarquons les familles Lapierre et Giroux ; la première nous est venue de Saint-Alphonse, Man., et la seconde de Saint-Alexandre, Qué.

—Bien que le nombre de terres nouvellement prises par nos compatriotes soit considérable, il en reste encore une foule qui sont propres soit à la culture soit à l'élevage.

—Nous sommes heureux d'annoncer la visite au milieu de nous de M. l'abbé Masson venu de Danville, Qué. Il est le frère de nos estimés concitoyens MM. Magloire et Joseph Masson. Le séjour du digne prêtre ici a été une source de joie pour notre population à laquelle il a été donné d'assister aux offices divins qui sont célébrés chaque dimanche depuis plusieurs semaines.

—Le préfet de notre municipalité (Sifton) est à se faire construire une nouvelle résidence à des frais considerables.

—Une école catholique sera ouverte dans quelques jours. L'on est actuellement occupé à la meubler.

Sainte-Agathe.

25 mai.—M. Ernest Bernier, marchand, nous a quitté pour aller assister aux funérailles de son beau-père, M. Joseph Bessette, qui vient de mourir à Sainte-Angèle de Monnoir, Qué. M. Bessette était un des plus notables citoyens de cette localité.

PERDUE.

Depuis plus d'un mois une vache, âgée de 4 ans, barrée brun et noir, une oreille percée et l'autre fendue.

Donner imformations aux bureaux du journal

Le Manitoba.

Saint-Boniface, 25 mai 1887.
3ins.26.5.87.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné et endossées "Soumission pour la distribution de Poteaux de télégraphe, etc.," seront reçu a ce bureau jusqu'à mercredi, le 25 mai 1887, pour la distribution d'environ deux milles poteaux, un poteau devant être laissé au pied de chaque poteau sur la ligne actuelle de télégraphe entre Qu'Appelle et Humboldt, T. du N.-O., une distance d'environ cent quarante trois milles.

Aussi faire la distribution d'environ quatre mille livres d'isoloirs, etc., en lots de cent lbs., le long de la dite ligne.

Les poteaux sont de cètre, sans écorce et d'une longuer de vingt pieds ; ayant en moyenne un diamètre de cinq pouces au sommet et neuf à la base. La distribution devra commencer le 1er juin et devra être finie le 31 juillet 1887.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté*, payable à l'ordre de l'honnorable Ministre des Travaux Publics, *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission, laquelle sera cancellée si le soumissionnaire refuse de passer le contrat quand il en sera requis, ou s'il manque de terminer l'ouvrage conformément au contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retouné.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 6 mai 1887.

2ins.19.5.87.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Saint-Boniface, pour Arreges de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le cinquième jour de Mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les presentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, mardi le trente et unième jour de mai prochain, à deux heures de l'aprèsmidi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et frais encourus, lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NW $\frac{1}{4}$ 1 & S $\frac{1}{2}$ NE $\frac{1}{4}$	2	10	4 E	77 36	1 25	78 61	Unpat'd.
SW $\frac{1}{4}$	2	10	4 E	52 74	1 25	53 99	Patented
N $\frac{1}{2}$ NE $\frac{1}{4}$ & NW $\frac{1}{4}$	2	10	4 E	105 85	1 25	107 10	Unpat'd.
W $\frac{1}{2}$ NE $\frac{1}{4}$ & E $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$ / W $\frac{1}{2}$ SE $\frac{1}{4}$	6 / 7	10	4 E	77 36	1 25	78 61	Patented
SW $\frac{1}{4}$	9	10	4 E	60 10	1 25	61 35	Unpat'd.
S $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$	10	10	4 E	29 11	1 25	30 36	Patented
SW $\frac{1}{4}$ & S $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$	22	10	4 E	49 92	1 25	51 17	do
SW $\frac{1}{4}$ & S $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$	23	10	4 E	49 92	1 25	51 17	Unpat'd.
NE $\frac{1}{4}$ & N $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$	23	10	4 E	115 87	1 25	117 12	do
W $\frac{1}{2}$ N $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$ / W $\frac{1}{2}$ SW $\frac{1}{4}$	24 / 25	10	4 E	25 79	1 25	27 04	Patented
E $\frac{1}{2}$ N $\frac{1}{2}$ NW $\frac{1}{4}$ / E $\frac{1}{2}$ SW $\frac{1}{4}$	24 / 25	10	4 E	25 79	1 25	27 04	do

Lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
105	20	105 56	1 20	106 81	Unpat'd
E $\frac{1}{2}$ 119	34^{85}	92 52	1 25	93 77	do
W $\frac{1}{2}$ 119	34^{85}	90 61	1 25	91 86	do
Pt 111	1	5 73	1 25	6 98	Patented
60	$10\frac{7}{10}$	10 61	1 25	11 86	do
E $\frac{1}{4}$ 117	27	50 27	1 25	51 52	Unpat'd

Daté ce 27ème jour d'Avril A.D. 1887.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

(No. 636) 19–20



SOUMISSOINS POUR BAIL DE TERRES A PATURAGES DANS LE DISTRICT D'ALBERTA.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "soumission pour terres à paturages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de Lundi, le sixième jour de Juin prochain, pour un bail de vingt et un ans, du township 17, Rang 25, et du township 18, Rang 26, à l'ouest du 4ème Méridien, dans le District d'Alberta, pour fins de paturages. Une copie des règlements du Paturage et les conditions aux quelles ces terres seront données à bail peuvent être obtenues à ce département ou aux bureaux des terres de la Puissance à Winnipeg et à Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 12 mai 1887.

2ins.26.5.87.

AVIS

Prenez avis qu'un règlement autorisant un emprunt de $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin a farine proposé, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de DeSalaberry ; que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le Statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au Commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement, en vertu des dispositions de la section 319 de l'"Acte municipal de Manitoba 1886," le ou après le vingt-septième jour de Juin prochain.

Daté à St. Pierre, le 5ième jour de mai A.D. 1887.

L. M. P. NOEL.
Greffier de la Municipalité
de DeSalaberry.

5ins.12.5.87

AVIS.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité de Montcalm siégera en Cour de Révision à Gauthier, dans la salle municipale, MERCREDI LE PREMIER JUIN 1887, à dix heures de l'avant-midi pour la Revision du Rôle d'évaluation de 1886 qui a été adopté pour l'année 1887.

Les personnes désirant porter des plaintes contre le dit Rôle devront deposer les dites plaintes au Bureau dû soussigné, le ou avant le 25ème jour de mai 1887.

Daté à Saint-Jean-Baptiste en mon Bureau ce vingt cinquième jour d'Avril 1887

JOSEPH BARIL.
Greffier.

3ins.28.4.87.

REPRODUCTIONS

RIRES ET LARMES.

Les lilas souriaient aux baisers du soleil,
La brise s'embaumait en caressant les roses,
Et le papillon bleu disait de douces choses
Au bouton d'or ouvrant son pétale vermeil ;

Dans les bosquets fleuris, sous la verte ramure,
Les oiseaux saluaient le réveil d'un beau jour ;
Et le petit ruisseau, sur un rythme d'amour,
S'écoulait lentement dans un joyeux murmure.

Alors que tout chantait dans la grande Nature,
Les fleurs, les eaux, les bois, les grands monts, la [verdure,
Dans le vieux cimetière on voyait cependant,

Dans l'herbe où scintillaient des gouttes de rosée,
Auprès d'une humble tombe à colonne brisée,
Une femme à genoux qui pleurait son enfant.

PENSÉES.

—On croit volontiers ce qu'on aime, et rarement ce qu'on aime pas.

—Il n'y a rien qui comprenne mieux l'abaissement volontaire que ce qui est élevé.

—Il n'est pas si aisé que vous le croyez peut-être de revendiquer des droits ; car c'est par là même revendiquer des devoirs.

—Il n'y a rien de plus difficile à juger qu'un homme qui n'appartient à aucun parti, dans un temps de parti.

—Il est bien malhabile de ne pas consentir à avoir des gens qui ne vous aiment pas et ne vous apprécient pas, et de chercher tout de suite à les perdre ; les plus affreuses haines sortent de là.

—L'éloignement ni la mort ne rompent l'amour véritable ; il creuse l'âme d'autant plus qu'il est privé d'épanchement au dehors.

HYGIÈNE DES GENS DE LETTRES.

Les professions libérales sont loin d'être, par elles-mêmes, un obstacle à la santé. Les esprits supérieurs, surtout dans les sciences, atteignent souvent un âge avancé, après avoir vécu une vie dépourvue de maladies et d'infirmités. G. Delaunay affirme même que les gens intelligents vivent plus que les autres, les savants et les écrivains plus que les agriculteurs et les rentiers. D'après lui la moyenne de vie des Académiciens est de 71 ans 5 mois. Ce fait brutal (s'il est vrai), ne vaut-il pas mieux, pour eux, qu'une immortalité souvent aléatoire.

Toutefois, la stimulation de la pensée entraine souvent avec elle l'irritation nerveuse, l'hypocondrie, et la prédisposition aux affections cérébrales ; pendant que l'inactivité physique entraîne la goutte, les calculs du foie et des reins, l'obésité, les hémorrhoides. Ces prédispositions morbides sont d'autant plus graves chez les gens de lettres, qu'ils prennent souvent la maladie pour une entité imaginaire, fuient la médecine et les médecins, et se traitent par le mépris : "A quoi bon me soigner ? Et d'ailleurs, en ai-je le temps, docteur ? Et puis, avez-vous la prétention de me faire croire à la médecine, vous n'y croyez point vous-même ?"

Un organe qui prélude souvent à la détérioration organique chez l'homme de lettres, c'est l'estomac, qui devient capricieux et personnel, recherche les mets nuisibles et indigestes, et devient un tyran réfractaire à toutes les lois bromatologiques que l'hygiène pourrait lui dicter. Souvent aussi, et principalement sous l'influence des veilles et des travaux prolongés, sous l'influence de l'abus des excitants et des alcooliques (l'homme de lettres succombe facilement, hélas ! à leur funeste mirage), les mouvements du cœur deviennent irréguliers, et leur trouble retentit sur le cerveau et les poumons congestionnés. Cette action des travaux intellectuels sur l'organe central de la circulation, est surtout remarquable, lorsque les passions politiques viennent ajouter aux fatigants travaux de cabinet leurs poignantes émotions et leurs désillusionnantes réalités.

On comprend alors facilement qu'au milieu de tous ces troubles dans le "trépied vital," l'économie se détériore promptement, et se détraque à l'occasion des moindres actes morbides. D'autre part, la stimulation extrême de la pensée affaiblit singulièrement les facultés viriles. On l'a dit en un proverbe espagnol : le savant ne peut lutter en amour contre le muletier. Aussi peut-on voir des hommes de génie, comme Newton, mourir vierges, à quatre-vingts ans. Ce qui prouve que Minerve n'aime pas Vénus, et peut-être que le génie n'est qu'une névrose.

L'hygiène des professions libérales est simple. Pas de travaux exagérés ni prolongés outre mesure : la fatigue cérébrale trace la limite où il faut s'arrêter ; cette fatigue se traduit souvent par la migraine, qui punit l'homme de lettres par où il a péché. Eviter le travail après les repas, pour ne pas troubler la digestion, et pendant la nuit, dont on ne saurait impunément faire le jour. Régime uniforme ; par d'aliments spéciaux. Eviter également la diète et les excès de nourriture, observer dans les repas la plus grande régularité possible. L'usage des boissons alcooliques doit être fort restreint : un vin tonique aux repas doit suffire. Quant au café, il faut en user comme Fontenelle et Voltaire, mais ne pas abuser comme Balzac ; car, après l'excitation temporaire que produit l'infusion intellectuelle par excellence, survient bientôt la dépression cérébrale : la mémoire s'affaise ensuite, et les facultés solides de l'intellect font rapidement naufrage. Nous en dirons autant du tabac, dont l'abus nuit certainement aux gens de lettres.

Il faut choisir pour travailler le moment où l'on est le mieux disposé au travail. Le cabinet renfermera un air pur, ni chaud, ni froid ; l'aération attenue lesdangers de la vie sédentaire. En dehors de cette vie, on recherchera l'exercice actif, les grands arbres, la culture, le canotage, l'équitation ; l'escrime et la natation. Quand la noire hypocondrie envahira le cerveau, l'homme de lettres cherchera immédiatement une diversion et un dérivatif dans les distractions du voyage, des eaux minérales, des bains de mer, et surtout dans la fréquentation des gens gais, n'engendrant pas le *spleen*, et contrebalançant heureusement la *lypémanie*, ce poison des professions intellectuelles. Fuir l'ennui et la solitude, voilà une thérapeutique morale active ! Mais l'hygiène est là pour commander de fuir aussi l'excès contraire, et d'éviter les grandes émotions, surtout celle du jeu et de l'amour. Ayons toujours devant nos yeux la légende du divin Sanzio qui, après quelques nuits d'excès avec la Fornarina, tomba malade, et mourut à la fleur de l'âge.

On voit, par cette courte ébauche, le rôle important de l'hygiène dans les professions libérales. L'hygiène guide et soutient l'homme de lettres dans sa lutte quotidienne, lutte réelle et affective, dans laquelle la physiologie nous montre une énorme déperdition de forces organiques, et soutout d'influx nerveux. C'est ce que le Koran veut exprimer lorsqu'il dit : "Au jugement dernier, l'encre de l'écrivain aura le même poids pour Allah que le sang du guerrier."

Dr. E. MONIN.

AGRICULTURE.

IMPORTANCE DE BIEN TRAIRE LES VACHES.

En parlant de la tenue d'une laiterie, nous avons déjà dit que l'importance de ses produits dépend, en grande partie, de la fidélité de la personne chargée de traire les vaches ; car, soit par négligence, manque de savoir ou autrement, il arrive qu'une vache perd en lait la moitié de ce qu'elle aurait donné si elle eût été traite avec le plus grand soin. Le cultivateur doit donc de rigueur tenir à avoir à son service des personnes parfaitement entendues quant à la manière de traire les vaches ; si le troupeau comprend plusieurs vaches, il est même important que le maître d'une ferme ou la ménagère surveille cette opération afin de s'assurer qu'elle soit bien faite. Chaque fois que l'on s'aperçoit qu'une vache diminue en lait, il faut aussitôt essayer de voir quelle est la cause afin d'y apporter remède.

Il est personne, sans doute, qui ne puisse traire une vache, mais autre chose est de la bien traire. Il en est qui feront preuve d'une grande célérité et qui trairont sept à huit vaches tandis qu'une autre n'en traira que quatre dans le même temps, et l'on ira jusqu'à apprécier cette qualité comme économie de temps dans le service d'une laiterie. Le cultivateur qui a l'expérience des opérations d'une laiterie, qui sait en apprécier tous les détails, ne donnera pas sa préférence à une telle personne, car il sait qu'à part la vitesse dans le trayage, il y a bien des choses à éviter, bien des soins à prendre. On le sait, l'exploitation laitière est la plus générale dans nos campagnes, et si par le manque de soins et de vigilance, nous consentons à perdre chaque été 50 par cent sur le rendement en lait de nos vaches, nous ne sommes pas justifiables de répéter à tout propos que l'agriculture ne paie pas, surtout quand par notre propos faute nous perdons des milliers de piastres.

Comme les trayons deviennent durs et distendus par la quantité de lait qu'ils renferment, la vache ne demande pas mieux dè donner son lait par le soulagement qu'elle en reçoit. La constante pratique d'être traite à des heures régulières lui fait désirer ce moment, et si elle ne se soumet pas à ce trayage, c'est qu'elle redoute les mauvais traitements qu'on lui fait subir à chaque trayage. Ainsi donc quand une vache a été patiente à être délivrée de son lait et qu'après un certain temps elle devient mauvaise et difficile à traire, le propriétaire de cette vache peut facilement en augurer la cause dans les mauvais traitements que lui fait subir celle qui est chargée de la traire. Dans ce cas, il arrive assez souvent que le cultivateur se plaint que ses vaches diminuent en lait, que le pis des vaches est enflammé, et cependant il ne lui vient pas à l'idée qu'avec plus de vigilance de sa part à l'égard du trayage des vaches, il parviendrait à en découvrir la véritable cause.

Il est encore une autre cause qui influe beaucoup sur la diminution du rendement en lait, et qui demande que l'on y porte attention ; c'est de retarder trop longtemps à traire les vaches, comme c'est trop souvent le cas dans le temps le plus pressé des travaux des champs, de la moisson, principalement, le soir ; les vaches qui devraient être traites à 5 heures du soir, ne le sont que de 6 à 7 heures. A l'égard des vaches qui donnent beaucoup de lait, c'est leur causer tellement de souffrances qu'elles deviennent nerveuses et très agitées. Cette manière d'agir contribue à les tarir promptement, et après un mois ou deux, de bonnes laitières qu'elles étaient elles ne donneront qu'un pot ou deux de lait par jour. Pour un cultivateur qui a de dix à quinze vaches traites de cette façon, c'est s'imposer sciemment de lourdes pertes.

Une vache doit être traite jusqu'à la dernière goutte, car le dernier lait est toujours le plus riche.

Avec une nourriture régulière et abondante, ayant bien soin de la traire avec soin et douceur, une vache sera non-seulement tranquille et facile à traire, mais elle donnera du lait en quantité et pendant longtemps.

Le cultivateur qui a l'ambition d'obtenir les plus grands profits de son exploitation laitière, tient soutout à avoir à son service des personnes soigneuses à l'égard de ses animaux. Dès qu'il s'aperçoit que ses vaches diminuent en lait, il est prompt à en deviner la cause. Il lui suffit de s'apercevoir que ses vaches sont difficiles à traire pour se convaincre que les personnes qui sont chargées de cette opération la font très mal et il a vite fait d'y apporter remède.—*G des C.*



Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1887.

Les demandes suivantes de licences ont été reçues conformément au dit acte :

WINNIPEG.

HOTELS.

Z. Laporte, John Whelan, Aaron Emes, M. Haverty, W. Burton, Sidney Burr, A. B. Wright, J. W. Poyntz, Jos. Bernhart, Ole Simonson, Jas. Hemmingson, A. McLennan, John Anderson, E. West, Chas. Crothers, McKenzie & McLeod, W. W. Carter, D. McArthur, R. Arthurs, W. J. O'Connor, A. McLaren, J. K. Paisley, W. D. Douglas, J. F. Campbell, A. Sylvain, P. McKeown, John Baird, John O'Brien, O'Connor & Lennon, D. Storey, D. E. St. Jean, Angus Munroe, H. McKittrick, J. T. Montgomery, Barry & O'Donohue, Wm. Bennett, J. A. Osborne, Harray Braun, Jas. Rutley, Geo. Velie, W. Furnival, H McIntosh, T. Tessier, Hobbs & Dade, Walter Brown, John Grady, E. D. Tweedie, M. Gerrie, W. Cleverley, O'Connor & Brown.

EN GROS.

Robt. McBain, Alex. McIntyre, Richard et Cie., Donald McLean, Thos. Hurdey, S. Ripstein, Andrew Strang, Radiger & Cie., J. A. Wood, G F. & J. Galt, Cummings & Cie., D. Ripstein.

RESTAURANTS.

J. A. Macdonald, Chas. Wilson, M. B. Wood, T. G. Poyntz, Wm. Clougher, J. D. Naismith, R. Boore.

DISTRICT No. 2.

HOTELS.

D. M. Gunn, St. Andrews.
Amos Barnes, Selkirk Est.
J. H. Montgomery, Selkirk.
Wm. Bullock, Selkirk.
Howell & Scarry, Selkirk.

DISTRICT No. 3.

HOTELS.

J. A. McIntyre, St. Charles.
Gabriel Arial, St. Boniface.
H. Beauregard, St. Boniface.
Fidèle Mondor, St. Boniface.
W. A. Russell, Morris.
John Scully, St. James.
J. W. Kassner, Morris.

EN GROS.

N. E. Germain, St. Boniface.
François Jean, St. Boniface.
F. Létourneau, St. Boniface.
G. L. Gagnon, Ste. Anne.

DISTRICT No. 4.

HÔTELS.

Geo. Brad, Dominion City.
Jas. Reid, Emerson.
Jas. Dowswell, Emerson.
H. Weixelbaum, Emerson.
Chas. Bell, Gretna.

EN GROS.

A. Goblentz, Gretna.

DISTRICT No. 5.

HÔTELS.

Robt. Sutcliffe, Glenboro.
Jas. Barr, Glenboro.
Jas. Land, Portage-la-Prairie.
Adams & Jackson, Portage-la-Prairie.
H. Grannis, Portage-la-Prairie.
Wm. Lyons, Portage-la-Prairie.
Jas. Bell, Portage-la-Prairie.
Mme E. Young, Portage-la-Prairie.
J. D. Chapdelaine, Cypress River.

EN GROS.

John O'Reilly, Portage-la-Prairie.
R. J Gilliland, Portage-la-Prairie.

DISTRICT No. 6.

HÔTELS.

Thomas C. Nixon, Virden.
S. Swanson, Virden.
Elliott & Trumbell, Virden.
Jas. Young, Souris.
Brown & McKelvie, Souris.

EN GROS.

C. Munroe, Brandon.
H. P. Mulligan, Brandon.

DISTRICT No. 7.

HÔTELS.

H. C. Clay, Rapid City.
Edward Field, Russell.

EN GROS.

P. Rigney, Minnedosa.

DISTRICT No. 8.

HÔTELS.

W. H. Ronan, Morden.
Peter Anderson, Nelson.
W. C. Kennedy, Manitou.

L'audition de ces différentes requêtes est fixée à mardi le 31 mai 1887, à 2 heures de l'après-midi, au No. 32, rue Lombard, Winnipeg. Y aurait-il dans aucun cas des protets de filés, il y aura alors ajournement, et un endroit dans le district de celui qui demande licence sera fixé où la cause devra être entendue.

R. LaTOUCHE TUPPER,
Inspecteur en chef.

Winnipeg, 10 mai 1887.
2ins. 12, 5, 87